

Pour lutter contre la criminalité transnationale, l'Algérie et la Mauritanie renforcent leur partenariat policier

P4



CAN 2025 :
Algérie-RDC, cet
après-midi à 17h
L'heure de
vérité pour
les Verts

P12

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mardi 6 Janvier 2026 / N° 1243 / PRIX 20DA

DÉPÔTS EN ESPÈCES

La Banque d'Algérie lève les restrictions sur les comptes commerciaux



La Banque d'Algérie a une fois de plus ajusté les règles relatives aux dépôts en espèces, permettant désormais leur versement sur les comptes commerciaux. Elle souligne toutefois l'importance de respecter les mesures de vigilance et les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent.

P2

**POUR ÉVITER PÉNURIES ET SPÉCULATION,
L'ANCA INVITE LES TRANSPORTEURS À REPRENDRE LE TRAVAIL**

P5

Concours de recrutement des enseignants
Sadaoui insiste sur le respect des dispositions légales régissant l'opération

P5

L'ANP frappe fort
67 terroristes neutralisés

P3

DÉPÔTS EN ESPÈCES

La Banque d'Algérie lève les restrictions sur les comptes commerciaux

La Banque d'Algérie assouplit à nouveau les règles concernant les dépôts en espèces pour les comptes commerciaux. Après des restrictions strictes mises en place fin décembre 2025, l'alimentation en cash est de nouveau autorisée, sous réserve du respect rigoureux des procédures de vigilance et de conformité, afin de concilier flexibilité opérationnelle et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

PAR SALIMA H.

Dans une nouvelle note adressée aux établissements bancaires, la Banque d'Algérie (BA) a remodélisé, hier, les règles relatives aux dépôts en espèces, en autorisant à nouveau l'alimentation en cash des comptes commerciaux, tout en insistant sur le respect strict des règles habituelles de vigilance. «L'alimentation des comptes commerciaux peut s'opérer par les moyens de paiement scripturaux ou par versement d'espèces à concours du chiffre d'affaires quotidien et/ou hebdomadaire», indique la Banque centrale, qui précise que «les opérations de la clientèle doivent être en adéquation avec le profil du

client et en cohérence avec les informations que la banque détient à son sujet». La nouvelle note «annule et remplace la note n°02/DGIG/2025, du 22 décembre 2025», ajoute la Banque d'Algérie, qui précise que «les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle doivent être observées comme par le passé. Dans la note citée ci-dessus, et datée du 22 décembre 2025 - limitant le recours au cash à des cas exceptionnels dûment justifiés-, la Banque d'Algérie avait évoqué «le niveau de risque élevé associé aux dépôts en espèces» privilégiant l'alimentation des comptes commerciaux par les moyens de paiement scripturaux». La BA avait en



outre précisé que les mesures prises s'inscrivaient dans le cadre d'une approche fondée sur l'analyse des risques, laquelle impose la mise en œuvre de procédures de vigilance renforcée à l'égard des clients et des opérations classées à risque élevé. Il s'agissait d'observer en particulier les dispositions de l'article 32 du règlement n°24-03 du 18 Moharram 1446 correspondant au 24 juillet 2024, relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le finance-

ment du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, et de l'Instruction n°03-2024 du 24 novembre 2024 relative au devoir de vigilance à l'égard de la clientèle, en plus des orientations émises par la Commission bancaire. Avant la décision prise hier, la Banque d'Algérie avait commencé par assouplir, fin décembre 2025, la mesure d'interdiction immédiate - fixée au 23 décembre - en accordant un délai d'un mois aux clients disposant

de comptes commerciaux pour se conformer à la décision de l'utilisation exclusive des moyens de paiement scripturaux. Les versements en espèces devaient ensuite être, de nouveau, interdits, «sauf pour des cas exceptionnels et rares dûment justifiés et étroitement liés à l'activité du client.» Le délai est désormais levé, et la Banque d'Algérie applique de nouveau les anciennes procédures en vigueur avant la décision prise le 22 décembre 2025. ■

SOUTIEN RENFORCÉ AUX PME Le FGAR étend ses garanties aux crédits d'exploitation

PAR HAKIM H.

Le Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) poursuit l'élargissement de ses services en intégrant les crédits d'exploitation à ses mécanismes de garantie. Cette avancée passe par la signature de conventions avec des banques partenaires, avec l'objectif ambitieux d'atteindre 15 partenariats d'ici fin janvier 2026. Déjà, trois accords ont été conclus depuis novembre 2025, comme l'a révélé El Hadi Temmam, directeur général du FGAR, dans une déclaration à l'APS. Ces conventions fixent un plafond de crédit à 50 millions de dinars, avec une garantie maximale du fonds de 35 millions de dinars - soit un taux de cou-

verture de 70%. Rendues possibles par la loi de finances 2025, ces mesures marquent un tournant pour le FGAR, créé en 2004 et jusqu'alors limité aux crédits d'investissement. Cette extension s'attaque directement aux principaux obstacles rencontrés par les PME, en particulier celles en phase de démarrage ou de croissance, qui ont du mal à fournir les véritables garanties exigées par les banques. En partageant le risque avec les institutions financières, le FGAR les encourage à fournir des financements à court et à moyen terme, ce qui est essentiel pour la trésorerie et le développement quotidien. L'an passé, le FGAR a soutenu 297 PME, avec un potentiel de création de 5 615 emplois. Le coût total des projets s'élève à 40,5 milliards de di-

nars, pour des garanties accordées à hauteur de 12,29 milliards. Géographiquement, les initiatives se concentrent au centre (36,70%), à l'est (34,02%), à l'ouest (21,20%) et au sud (8,08%). Pour 2026, le FGAR ambitionne un plan stratégique dynamique : lancement opérationnel du produit de garantie des crédits d'exploitation, mise en place d'une solution de sauvegarde des données à distance à Annaba, refonte progressive de son système d'information avec une plateforme moderne intégrée, et ouverture de nouvelles antennes régionales dans d'autres wilayas. Cette initiative renforce le rôle du FGAR comme facilitateur clé du financement des PME, contribuant à la dynamisation de l'économie nationale et à la création d'emplois durables. ■

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Une nouvelle convention signée entre l'ONAB et la fédération des éleveurs

ONAB, filiale du Groupe des industries agroalimentaires et logistiques, vient de signer une convention de partenariat avec la Fédération nationale des éleveurs de volailles. Cette initiative vise à garantir un approvisionnement régulier des marchés, notamment par la fourniture de poussins et d'aliments pour volailles à des prix encadrés. La convention a été signée par le directeur général de l'ONAB, Omari Hamitouch, et le président de la Fédération nationale des éleveurs de volailles, Ali Ben Cheïba, au siège du groupe public, en présence du président-directeur général du groupe, Mohamed Batrawi. Selon les termes de cet accord, les éleveurs pourront acquérir des poussins d'un

jour au prix subventionné de 80 DA par poussin, ainsi que les quantités nécessaires d'aliments pour leur élevage. En contrepartie, ils s'engagent à vendre leur production de poulet à l'ONAB au prix fixé de 280 DA le kilogramme. Pour les éleveurs disposant de leurs propres unités de production d'aliments, des quantités adaptées de matières premières, notamment le maïs et le soja, seront fournies en fonction de leurs besoins. Mohamed Batrawi a précisé que cette convention, valable pour une durée d'un an, s'inscrit dans la stratégie des autorités publiques visant à soutenir durablement la filière avicole, à lutter contre la spéculation et à protéger le pouvoir d'achat des citoyens. Elle s'inscrit également

Courrier express

SUIVI EN TEMPS RÉEL ET PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉ

Après plusieurs mois de préparation, le secteur du courrier express et de la livraison de colis se dote enfin d'un nouveau cahier des charges, entré en vigueur. Le ministère de la Poste et des Télécommunications a publié un communiqué pour présenter cette réforme, qualifiée de «moderne» et «structurante» pour le développement de l'économie numérique. L'objectif principal est double : améliorer la qualité du service et sécuriser les transactions. Les opérateurs devront désormais respecter des normes précises concernant les délais de livraison, la prise en charge des préoccupations des clients, ainsi que la protection des données personnelles. Tout manquement, y compris après la transaction, sera strictement interdit. Le texte, élaboré en collaboration avec l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE), établit un cadre clair pour encadrer l'activité des entreprises de livraison, tout en renforçant les droits des clients et en soutenant le e-commerce. Selon le ministère, l'approche privilégie «l'organisation et l'accompagnement plutôt que la répression», afin de renforcer la confiance entre clients et opérateurs. Concrètement, les entreprises devront mettre en place des systèmes de suivi électronique des colis, permettant aux clients de connaître à tout moment l'avancement de leur commande et le délai estimé de livraison. Elles devront aussi garantir la confidentialité des correspondances et la sécurité des envois, conformément aux dispositions de la loi 18-07 sur la protection des données personnelles. La réforme met également l'accent sur la généralisation du paiement électronique. Les entreprises devront proposer au moins un moyen de paiement dématérialisé, carte bancaire, QR code ou autre dispositif, pour toutes leurs prestations. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de moderniser le secteur et de soutenir pleinement le commerce en ligne. Enfin, le cahier des charges prévoit des règles strictes pour l'identification des entreprises. Les agents devront porter l'uniforme de leur société, les véhicules et colis afficher clairement le nom et le logo de l'entreprise, et les locaux devront être facilement identifiables grâce à l'installation d'enseignes visibles. Cette réforme marque une étape majeure pour un secteur stratégique, essentiel au développement numérique du pays, et vise à instaurer une nouvelle culture de qualité, de transparence et de confiance dans le domaine de la livraison de courrier et de colis. ■

L'ANP FRAPPE FORT

67 terroristes neutralisés

En 2025, l'Armée nationale populaire (ANP) a intensifié sa lutte contre le terrorisme, neutralisant 67 terroristes et démantelant 12 caches utilisées par les groupes terroristes. Ces opérations, qui s'inscrivent dans une stratégie de sécurité renforcée sur l'ensemble du territoire, témoignent du professionnalisme et de l'efficacité des forces armées dans la protection des citoyens et la stabilisation du pays.

PAR KARIMA BABA AISSA

Dans un communiqué publié hier, le ministère de la Défense nationale (MDN) a dressé le bilan des opérations menées par les unités et détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) au cours de l'année 2025. « Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les unités et détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont neutralisé 67 terroristes, arrêté 369 éléments de soutien, découvert et détruit 12 caches utilisées par les groupes terroristes et récupéré 104 armes à feu ainsi que 13 mines de fabrication artisanale, en plus de quantités de munitions de différents calibres », indique le communiqué. Le MDN souligne que « dans le cadre des efforts déployés par les unités et détachements de l'Armée nationale populaire pour préserver la sécurité, l'unité et la stabilité de notre pays, l'année 2025 a été marquée par l'obtention de résultats opérationnels qualitatifs dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la criminalité organisée sous toutes ses formes ». Selon le ministère, « ces résultats confirment la justesse de l'approche adoptée par le haut commandement de l'Armée nationale populaire dans ce domaine et reflètent le



haut niveau de préparation et de professionnalisme des forces armées ». Sur le front de la criminalité organisée, les opérations ont été tout aussi intenses. « 2 354 trafiquants de drogue ont été arrêtés, des tentatives d'introduction de 35 tonnes de kif traité à travers les frontières avec le Maroc ont été mises en échec, et 934

kg de cocaïne ainsi que 40 millions de comprimés psychotropes ont été saisis », précise le MDN. Ces interventions ont été menées dans un cadre « coordonné et organisé », conduisant également à « l'arrestation de 18 744 personnes, la saisie de 498 armes à feu et de 1 747 véhicules, ainsi que la récupération de 7 633 marteaux-piqueurs,

12 574 groupes électrogènes, 280 détecteurs de métaux, 2 638 000 litres de carburant et 1 850 quintaux de tabac ». Toujours selon le communiqué, « 1 298 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation ont été saisies lors d'opérations menées à travers l'ensemble du territoire national ». Enfin, le MDN rapporte que « des détachements mixtes de l'Armée nationale populaire ont arrêté 24 071 migrants clandestins de différentes nationalités à travers le territoire national ». Ces chiffres traduisent, selon le ministère, l'engagement soutenu de l'ANP pour maintenir la sécurité et la stabilité, tout en luttant contre toutes les formes de criminalité et d'activités illicites dans le pays.

K.B.A.

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DES ENFANTS

Lancement prochain d'une cellule de veille cybersécuritaire

Selon un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale, la délégation nationale à la protection de l'enfance, Meriem Chorfi, et la délégation qui l'accompagnait ont visité hier le siège du Service central de lutte contre la cybercriminalité de la Sûreté nationale, dans le cadre de la coordination et de la coopération institutionnelle dans le domaine de la cybersécurité. Le communiqué ajoute que,

lors de cette visite effectuée en compagnie de cadres de ses services, Mme Chorfi s'est informée des missions du Service, notamment celles liées aux mécanismes et aux moyens de protection des mineurs contre les différents délits et agressions commis à leur encontre dans le cyberspace. La même source a également indiqué que cette visite s'inscrivait dans le cadre de la préparation du lancement, par l'Agence na-

tionale pour la protection et la promotion de l'enfance, d'une cellule de vigilance cybersécuritaire visant à garantir la vigilance numérique à travers les technologies de l'information et de la communication, et à détecter les abus et les actes portant atteinte à la sécurité des enfants, en surveillant et examinant les contenus numériques constituant des violations des droits de l'enfant.

R. N.

RÉFORME HISTORIQUE

Le statut des juges modernisé

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaâ, a présenté devant le Conseil de la Nation le projet de loi organique portant nouveau statut de la magistrature, une réforme majeure destinée à remplacer le texte en vigueur depuis 2004. Ce nouveau cadre législatif, composé de 110 articles, s'inscrit pleinement dans la continuité des réformes engagées depuis l'adoption de la Constitution de 2020, qui a profondément redéfini les bases du pouvoir judiciaire en Algérie. L'objectif principal du projet est clair : aligner le statut de la magistrature sur les avancées constitutionnelles récentes, en mettant l'accent sur l'indépendance, la spécialisation et la transparence des magistrats. Le ministre de la Justice a souligné que l'actuel statut, conçu sous l'ère constitutionnelle de 1996, ne correspond plus aux évolutions institutionnelles et sociales du pays. Le projet renforce les prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), désormais autorité centrale pour la gestion professionnelle et disciplinaire des magistrats. Il lui revient d'affecter les nouveaux magistrats dans les juridictions,

d'approuver les programmes de formation, de fixer les critères de promotion et de désigner les postes qualifiés pour la Cour suprême et le Conseil d'État. Le CSM devient également compétent en matière de détachements et de mutations, désormais encadrés pour concilier intérêt du service public judiciaire et droits des magistrats. Le texte consacre l'indépendance et la dignité des magistrats. La stabilité de la fonction est garantie : tout transfert forcé est strictement encadré, et une rémunération adéquate vise à prévenir les pressions extérieures. Le magistrat bénéficie également de droits fondamentaux, comme la liberté syndicale et la protection contre toute forme d'agression, tout en se voyant interdire l'adhésion à un parti politique, l'exercice d'un mandat électif ou toute activité rémunérée, sauf enseignement ou recherche avec autorisation préalable du CSM. La procédure disciplinaire est modernisée, séparant l'organe d'enquête - initié par les inspecteurs du ministère ou le CSM - de l'instance de jugement, et seul le Bureau permanent du CSM peut prononcer une suspension provisoire. Le projet vise

aussi à améliorer la qualité de la justice. Une période probatoire d'un an, renouvelable une fois, est instaurée pour les nouveaux magistrats, qui exerceront sous supervision sans pouvoir rendre de jugements ni ordonner de détentions. L'usage des technologies de l'information est strictement encadré, interdisant toute discussion de dossiers judiciaires sur les réseaux sociaux ou en dehors des canaux légaux. Concernant le parquet, sa subordination hiérarchique au ministre de la Justice est maintenue, mais toute affectation administrative doit désormais être régularisée devant le CSM lors de la première session utile. Cette réforme, présentée comme moderne et complète, vise à renforcer l'indépendance des magistrats, sécuriser leur fonction et améliorer la qualité du service judiciaire, tout en instaurant un cadre clair pour la discipline et la supervision des nouveaux magistrats. Elle marque un tournant dans l'évolution du système judiciaire algérien, répondant aux exigences de transparence, d'efficacité et de professionnalisme dans un contexte de transformations institutionnelles majeures.

Y. B.

Éditorial L'EXPRESS

LA VIGILANCE PAIE

PAR AIDA MOUNI

En 2025, la lutte contre le terrorisme reste au cœur des priorités du pays. Les chiffres communiqués par le ministère de la Défense nationale donnent à voir une réalité sécuritaire toujours exigeante, marquée par des actions ciblées, une pression continue sur les réseaux résiduels et une articulation entre sécurité intérieure et environnement régional instable. La neutralisation de groupes terroristes, l'arrestation de leurs soutiens et la destruction de caches montrent que la menace, bien que réduite, n'a pas disparu. Elle s'est transformée. Elle est plus diffuse, plus mobile, souvent liée à des réseaux criminels transnationaux. C'est cette réalité que les forces de sécurité tentent de contenir, loin des projecteurs, par un travail patient fondé sur le renseignement et la présence continue sur le terrain. Les grandes opérations menées en 2025 confirment une évolution claire de l'approche adoptée par le pays. Il ne s'agit plus seulement de répondre par la force, mais de frapper les « réseaux » dans leur ensemble. Cela s'inscrit dans un continuum sécuritaire allant du renseignement à la coopération judiciaire, du contrôle des frontières à l'assèchement des ressources financières des groupes terroristes. Le lien entre terrorisme, trafic de drogue, contrebande et criminalité organisée est désormais traité comme un tout. Les saisies importantes de stupéfiants, de psychotropes, d'armes et de moyens logistiques traduisent cette lecture globale de la menace. L'Algérie s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique internationale. Elle a adhéré aux principaux instruments de lutte contre le terrorisme aux niveaux onusien, africain, et arabe. Cette « implication » se traduit par l'adaptation du cadre juridique interne, notamment en matière de financement du terrorisme, de blanchiment d'argent et de cybercriminalité. Elle reflète aussi une volonté de conformité aux standards internationaux, sans renoncer à ses propres priorités souveraines. L'expérience algérienne pèse « lourd » dans cette orientation. Le pays a payé un prix élevé dans les années 1990, à une époque où le terrorisme était encore peu pris en compte sur la scène internationale. Cette mémoire explique une approche prudente, fondée sur la prévention, l'anticipation et la coordination. Elle explique aussi l'insistance sur la coopération régionale, notamment avec les pays du Sahel, où l'instabilité reste une source majeure de risques sécuritaires. Pour Alger, la lutte contre le terrorisme ne peut être « uniquement » militaire. Elle passe aussi par le développement, la réduction des fractures sociales et le renforcement des institutions. Ce discours, souvent répété, s'appuie sur une conviction simple : « la sécurité ne se construit pas durablement sans perspectives économiques et politiques solides ». En 2025, la politique antiterroriste de l'Algérie apparaît ainsi comme une ligne fondée sur l'expérience, la coopération et la maîtrise du temps long, dans un environnement où la menace se recompose sans cesse.

Soixante événements économiques prévus au Palais des expositions

ALGÉRIE, DESTINATION DES GRANDS RENDEZ-VOUS

Le Palais des expositions des Pins maritimes, véritable cœur battant des grandes manifestations économiques à Alger, s'apprête à vivre une année 2026 intense. Pas moins de soixante rendez-vous nationaux et internationaux y sont programmés, couvrant un large éventail d'activités économiques et professionnelles. Le site mobilisera l'ensemble de ses pavillons pour accueillir ces manifestations qui, chacune à sa manière, reflètent la dynamique de transformation que connaît l'économie nationale. Algeria Exhibitions souligne, dans un communiqué rendu public lundi, que le Palais des expositions met à la disposition des opérateurs des espaces modernes et modulables, capables de répondre aux exigences techniques, logistiques et organisationnelles des exposants. Les infrastructures sont adaptées aux standards internationaux régissant l'organisation des salons et foires, offrant ainsi un cadre propice aux échanges d'affaires, aux partenariats et à la promotion des produits et services. Le programme dévoilé englobe les principaux secteurs considérés comme moteurs de croissance : industrie, bâtiment et travaux publics, énergie, agriculture, agroalimentaire, santé, industrie pharmaceutique, transports, tourisme, environnement et services. Parmi les grands rendez-vous phares figurent la 57^e Foire internationale d'Alger, Batimatec, Djazagro, Sipsa-Filaha, le Salon international du livre d'Alger, le SITEV, la Foire de la production algérienne ainsi que le Salon des banques, assurances et produits financiers Expo Finances. Chacun de ces événements constitue un moment privilégié de rencontres entre professionnels, investisseurs et institutions. Le programme accorde également une place particulière aux manifestations grand public qui connaissent une affluence soutenue, à l'image de « Ramadhan au Palais » et de la Foire de la rentrée scolaire. Ces rendez-vous s'imposent désormais comme des traditions économiques et sociales, combinant dimension commerciale et ambiance conviviale. À travers cette programmation dense et structurée, Algeria Exhibitions affirme sa volonté de consolider le rôle d'Alger en tant que plateforme régionale pour les grands événements économiques. L'entreprise ambitionne de stimuler les échanges, d'accompagner les opérateurs dans leur développement, de valoriser le savoir-faire national et de renforcer l'image de l'Algérie comme destination attractive pour les rencontres professionnelles. Ce calendrier 2026 se veut ainsi un outil supplémentaire pour encourager les investissements, favoriser les synergies entre acteurs et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération.

Y.B.



ENJEU PÉTROLIER ET RECONFIGURATION GÉOPOLITIQUE **Quelle attitude l'OPEP adoptera-t-elle face à la situation au Venezuela ?**

L'Orénoque s'impose comme l'un des grands enjeux du moment. Le président Donald Trump remet au premier plan la question du contrôle des ressources vénézuéliennes. Pendant ce temps, l'OPEP observe prudemment l'évolution de la situation et ses possibles répercussions sur l'équilibre mondial du pétrole.

PAR MEROUANE KORSO

Tous les analystes politiques et financiers assurent que la vraie raison de l'acte de Donald Trump au Venezuela n'était pas d'arrêter le président Nicolas Maduro, mais de s'emparer des immenses gisements pétroliers du pays. C'est un fait maintenant avéré. Aujourd'hui, tout le monde sait que le président américain ne voulait rien d'autre que s'emparer de son pétrole. Dès la fin de l'opération militaire, il l'a dit clairement : « Des entreprises américaines vont venir dépenser des milliards de dollars pour réparer les infrastructures vénézuéliennes et exploiter les réserves massives de pétrole du pays ». Or, Caracas est assise sur quelque 1 360 milliards de pétrole lourd et extra-lourd dont au moins 17% sont économiquement exploitables, soit environ 303 milliards de barils de réserves prouvées. C'est énorme, et pour cela, les Etats-Unis ont travaillé pour mettre politiquement en difficultés le pays, et, économiquement, imposer un drastique embargo pétrolier. Résultat : Maduro est encerclé, pris au piège. L'annonce du prix Nobel de la Paix 2025 pour une opposante du pays n'était que

la pré-confirmation de l'intervention militaire, et, dans la foulée, l'autre confirmation que Trump n'était obnubilé que par le pétrole du Venezuela que Chavez avait nationalisé en 1976 et chassé les compagnies américaines. Aujourd'hui, la donne, par contre, est compliquée pour l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), dont Caracas est un membre important, même s'il ne pompe pas assez face aux difficultés politiques et techniques, matérielles également, les puits de pétrole du Venezuela étant mal gérés et fonctionnant au ralenti. Pour autant, les pays de l'Opep obserrent avec inquiétude cette nouvelle donne géopolitique qui vient troubler, et vraisemblablement pour longtemps, la manière dont l'organisation gère les prix et régule le marché. Or, Trump veut de l'immédiat, et l'immédiat pour lui est de commencer très vite à mettre en chantier les installations pétrolières de l'Orénoque, là où est concentré le plus grand nombre de puits du Venezuela. Sa surface est de 55 314 kilomètres carrés. Elle s'étend sur le territoire des États d'Anzoátegui, de Monagas et de Guárico. Pour les experts, c'est comme un grand bassin rempli de pétrole, même si

son traitement nécessite beaucoup d'argent car très lourd. Hier, le prix du brut de référence BRENT était à 61,48 dollars, en baisse, affecté par l'invasion du Venezuela, dont les effets n'ont pas encore influé directement sur les marchés, encore moins les commandes ou les livraisons. L'Opep reste de son côté dans une position attentiste, et n'a pas encore réagi à ce changement politique violent à Caracas. Forte de sa force sur le marché et sa propension à le stabiliser lors de périodes de tension, l'Organisation observe pour le moment le cours des événements. Adoptant une attitude prudente, l'Opep a déclaré dans un communiqué daté du 4 janvier, deux jours après l'enlèvement de Maduro, qu'elle continuera « de suivre et d'évaluer de près la situation du marché et, dans le cadre de leurs efforts constants pour soutenir sa stabilité », elle a « réaffirmé l'importance d'adopter une approche prudente et de conserver une pleine flexibilité... ». Voilà, du côté de l'Opep donc, aucune appréhension quant à une menace imminente ou prochaine quant à son existence par rapport au coup de force de Trump. Certes, les Etats-Unis, sous Trump, veulent trois choses à imposer au

monde : d'abord aucune restriction dans l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste, ensuite industrialisation à plein régime en dépit des alertes des écologistes soucieux de préserver le seuil admis de pollution de la planète, et troisièmement, une domination complète sur le commerce mondial. L'Opep, dans cette configuration, pourrait devenir un allié du marché, même si l'actuelle administration américaine n'est pas très chaude à regarder l'organisation tenir le marché en laisse, une attitude prudente qui arrange les majors américaines soucieuses de voir la courbe des prix s'envoler, sans pour autant concéder un ralentissement de la production. Les compagnies américaines vont dans un premier temps accélérer la production pour amortir leurs frais, ensuite viendra très probablement un moment où les pays membres de l'Opep devront discuter directement avec Trump sur la façon de réguler le marché. Ceci bien entendu jusqu'à la fin de son mandat. Dernier élément qui va dans le sens de Trump et la production à outrance d'or noir : de récents rapports ont montré que le tout électrique va bientôt perdre de sa vigueur face aux énergies fossiles. ■

POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE **L'Algérie et la Mauritanie renforcent leur partenariat policier**



Le directeur général de la Sécurité nationale, M. Ali Badaoui, a reçu, dimanche 4 janvier à Alger, une délégation policière de haut niveau de la République islamique de Mauritanie, conduite par le directeur général

de la Sécurité mauritanienne, le général de division Mohamed Lehraitani. Cette rencontre, qui s'est tenue au siège de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), a débuté par des entretiens bilatéraux. M. Badaoui et son

homologue mauritanien ont ensuite échangé en tête à tête, avant que la séance de travail ne s'élargisse aux délégations policières des deux pays. S'exprimant à cette occasion, M. Badaoui a salué le niveau de la coopération policière entre l'Algérie et la Mauritanie, soulignant la nécessité de « poursuivre le renforcement des mécanismes de coopération, notamment dans le domaine de la formation policière spécialisée, ainsi que l'échange d'expertises et d'ex-

périences professionnelles dans les domaines de la police scientifique et technique, et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée ». De son côté, M. Lehraitani a exprimé la volonté de son pays d'ouvrir « de larges perspectives de partenariat et de coopération policière avec l'Algérie afin de faire face à toutes les formes de criminalité », notamment à travers « la formation des officiers dans les écoles et instituts algériens ». ■

Pour éviter pénuries et spéculations, l'ANCA invite les transporteurs à reprendre le travail

Le ministère de l'Intérieur tient aujourd'hui une réunion avec l'ensemble des acteurs du transport afin d'examiner les ajustements tarifaires envisagés dans le transport public de voyageurs et de discuter des propositions des partenaires sociaux sur le projet de loi portant nouveau Code de la route, avant qu'il ne soit validé par le Conseil de la nation. À la veille de cette réunion, l'ANCA a appelé les transporteurs de marchandises à reprendre leurs activités et à continuer d'assurer l'approvisionnement.

PAR MERIEM KACI

L'Association nationale des commerçants et artisans a appelé hier les transporteurs de marchandises à reprendre leurs activités et à continuer d'assurer l'approvisionnement des marchés. Selon El Hadj Tahar Boulenouar, président de l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), la grève des transporteurs de marchandises s'est particulièrement fait sentir au cours des deux derniers jours, au niveau des marchés où une pénurie a été remarquée par les commerçants. « Si la chaîne d'approvisionnement et les circuits de distribution de produits alimentaires et agricoles connaissent une perturbation, cela entraînera inéluctablement des pénuries fréquentes et encouragera la spéculation », avertit le président de l'ANCA, qui invite dans ce sens les transporteurs de marchandises à « ne pas laisser le champ libre aux spéculateurs qui pourraient exploiter la situation pour augmenter les prix ». « Nous avons constaté les

derniers jours une perturbation dans l'approvisionnement en produits alimentaires, notamment dans les marchés de gros au niveau de certaines wilayas », a-t-il dit. « Cela n'impactera pas que les marchés de gros, mais aussi les consommateurs avec l'intervention des spéculateurs qui profiteront de la situation pour faire augmenter les prix les produits de grande consommation ». Le gouvernement a reconnu la « légitimité » de leurs revendications et ouvert la voie au dialogue, rappelle le président de l'ANCA. En effet, le SG du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports s'est réuni avec les syndicats du secteur afin d'examiner les ajustements tarifaires envisagés dans le transport public de voyageurs et de discuter des propositions des partenaires sociaux sur le projet de loi portant nouveau Code de la route qui seront examinées, et d'introduire des amendements au Code de la route avant sa validation par le Conseil de la nation. Il estime ainsi que la grève n'a pas de raison de se poursuivre.



« Du moment que les autorités compétentes ont ouvert la voie au dialogue, la grève des transporteurs n'a pas de raison de se poursuivre », a dit M. Boulenouar. Il a indiqué que les nombreuses revendications des chauffeurs de poids lourds et de véhicules commerciaux sont « légitimes » et ne se limitent pas à celle liée aux tarifs de transport ou aux dispositions du nouveau Code de la route, mais aussi à d'autres, liées à la disponibilité des pièces de rechange, au manque de pneumatiques et aussi à l'état des routes.

Pour faire valoir leurs droits, qu'il qualifie de « légitimes », le président de l'ANCA a exprimé la disposition de son association à « accompagner » les représentants des marchés et les transporteurs de marchandises afin de transmettre leurs doléances et de préserver en parallèle « la stabilité du marché et la continuité de l'approvisionnement ». Ce dernier indique qu'il y a un bon retour des professionnels du secteur des transports, qui, pour leur part, ont exhorté les propriétaires d'autocars, les transporteurs de

marchandises et les chauffeurs de taxi à reprendre le travail, à l'image de l'Union nationale algérienne des transporteurs (UNAT) et de l'Organisation nationale des transporteurs algériens (ONTA), et ce, au lendemain d'une réunion tenue au ministère de l'Intérieur, au cours de laquelle les dossiers à l'origine de la grève (la hausse des prix des carburants, les dispositions du projet de code de la route, ainsi que le régime des sanctions encourues par les chauffeurs professionnels en cas d'accident) ont été abordés. ■

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS Sadaoui insiste sur le respect des dispositions légales régissant l'opération

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohammed Sadaoui, a insisté sur le respect strict des dispositions légales régissant l'opération de dépôt des dossiers de candidature au concours sur titres pour le recrutement des enseignants, a indiqué lundi un communiqué du ministère.

Lors d'une conférence nationale tenue, dimanche soir, par visioconférence, avec les directeurs de l'Éducation, le ministre a souligné la nécessité de « se conformer strictement aux dispositions légales régissant l'opération de dépôt des dossiers de candidature au concours de recrutement des enseignants, particulièrement celles liées aux diplômes, en garantissant la transparence et l'égalité des chances entre tous les candidats, et ce, dans le respect strict des textes réglementaires en vigueur », ajoute la même source.

Après avoir donné la parole aux directeurs de l'Éducation pour exposer les préoccupations liées à l'opération d'inscription des candidats, le ministre a souligné que son département « tient compte de toutes observations et veille à les traiter de manière à garantir le

bon déroulement du concours », faisant état de « la mise en place, au sein de l'administration centrale, d'une cellule de suivi chargée d'examiner les questions soulevées et d'apporter les précisions requises ».

Pour ce qui est des wilayas disposant d'écoles normales supérieures (ENS) ou de leurs annexes, le ministre a fait état d'une étroite « coordination entre son département et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour la prise en charge des besoins exprimés en matière d'enseignants diplômés des ENS, ce qui a permis la création de nouvelles écoles et l'ouverture de nombreuses annexes dans plusieurs wilayas, pour former le plus grand nombre possible d'enseignants à l'avenir ».

À cet effet, le premier responsable du secteur a insisté sur l'impératif de concrétiser cette coordination par « un dialogue entre les directeurs de l'Éducation de ces wilayas et ceux des ENS et de leurs annexes, pour s'enquérir de la réalité de la formation qui y est dispensée dans le cadre de la coopération entre les deux ministères ». Par ailleurs, le ministre a indiqué la

regularisation de la situation juridique des membres des organisations syndicales « se fait en accord avec les partenaires sociaux, conformément aux dispositions prévues par la loi », affirmant que le ministère veille à ce que cette opération s'effectue « dans le respect des droits de tous les fonctionnaires ». Il a également donné des orientations aux directeurs de l'Éducation pour qu'ils « procèdent à l'installation des concernés dans leurs postes dans un cadre empreint de respect et d'objectivité », en se contentant d'enregistrer les situations administratives (prise de fonction ou absence) sans prendre d'autres mesures, et ce, « jusqu'à la finalisation de l'étude des dossiers soumis par les organisations syndicales au niveau central et l'annonce des listes définitives des délégués, conformément à la loi ».

Sadaoui a, en outre, mis en avant, lors de cette conférence, « l'importance de la formation continue adoptée par le ministère en tant que stratégie de développement des compétences et d'approfondissement du capital cognitif et professionnel, pour améliorer la

performance et accomplir les missions et prérogatives ».

Au terme de son intervention, le ministre a appelé les directeurs de l'Éducation à « poursuivre, durant la semaine en cours, la campagne nationale de nettoyage et d'ornement des établissements éducatifs, afin de garantir un environnement scolaire propre et sain », les invitant à « associer les élèves à cette initiative durant leur temps libre ».

Il a également souligné la nécessité de « faire la promotion du Concours national de l'innovation scolaire via les pages officielles des directions de l'Éducation », exhortant l'ensemble des établissements à « y participer activement ». Il a rappelé que les lauréats bénéficieront de « distinctions importantes » en reconnaissance de leurs efforts, conclut la même source. ■

LA DGSN LANCE DEUX CONCOURS DE RECRUTEMENT

Dans un communiqué publié hier, la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) a annoncé l'ouverture de deux concours de recrutement pour l'année 2025. Le premier concerne le recrutement de personnel assimilé dans les différents corps et grades, par concours et épreuves. Le second porte sur le recrutement d'agents contractuels pour divers postes, par sélection sur dossier, dans le cadre de contrats à durée déterminée à temps plein. Les candidats peuvent télécharger et imprimer le formulaire de participation au concours ainsi que consulter les conditions de recrutement sur le site électronique et les plateformes de communication numérique de la police algérienne. La DGSN précise par ailleurs que le dépôt des dossiers de candidature s'effectue au niveau des services de wilaya chargés des ressources humaines.

MESURES ET GARANTIES POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE

L'Algérie renforce son climat d'investissement

Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le ministre Yahia Bachir a présenté les initiatives du gouvernement pour simplifier l'administration, offrir des incitations fiscales, renforcer les partenariats internationaux et promouvoir les secteurs clés. Ces efforts visent à diversifier l'économie, créer des emplois et positionner l'Algérie comme une destination privilégiée pour l'investissement national et étranger.

PAR INÈS B.

Le ministère de l'Industrie cherche à attirer plus d'investisseurs en développant des secteurs clés (automobile, agroalimentaire, pharmacie), en simplifiant l'administration (Guichet unique, plateforme numérique), en offrant des incitations (fiscales, foncières) et en renforçant les partenariats internationaux, le tout dans un cadre visant à diversifier l'économie et à accroître les exportations hors hydrocarbures. C'est avec ces mesures et d'autres ambitions que s'est adressé, hier, le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, à la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée nationale populaire (APN) lors d'une audition sur le thème « Garanties et améliorations du climat d'investissement pour attirer davantage d'investisseurs ».

Selon un communiqué du ministère, le ministre a passé en revue le cadre juridique prévu par la loi n° 22-18 relative à l'investissement, qui offre des garanties fondamentales, notamment : la transparence, la liberté d'investissement, l'égalité, la stabilité législative, la protection de la propriété intellectuelle, le droit d'es-



ter en justice et d'avoir recours à l'arbitrage international, ainsi que la protection des avoirs contre la confiscation, assortie d'une garantie d'indemnisation équitable. Le ministre a présenté aussi un aperçu des exonérations fiscales et douanières pouvant aller jusqu'à 10 ans, réparties en trois dispositifs d'incitation : secteurs prioritaires, zones d'impor-

tance particulière et projets structurés.

M. Bachir a mis en avant les programmes de soutien aux secteurs industriels stratégiques, notamment l'industrie automobile, l'électronique et l'électroménager, la sous-traitance industrielle.

Il a souligné l'importance du développement du foncier industriel, notamment par la désignation de

l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) comme unique entité compétente en matière d'attribution foncière, la digitalisation et la transparence de la gestion, la création d'agences spécialisées et la constitution d'un important portefeuille de foncier industriel réparti dans différentes wilayas du pays.

«Le ministre a abordé la question

de la digitalisation du processus d'investissement grâce à des plateformes numériques facilitant le suivi des dossiers, en insistant sur le rôle du ministère dans l'accompagnement des investisseurs. Il a noté que les restrictions avaient été levées pour 854 projets au cours de la période 2022-2023, créant ainsi plus de 52 000 emplois. Il a également souligné l'importance des partenariats pour le transfert de savoir-faire et de technologies», indique le communiqué du ministère.

M. Bachir a en outre évoqué la participation du secteur aux forums et salons nationaux et internationaux, ainsi qu'aux comités mixtes avec les pays partenaires, dans le but de renforcer l'image de l'Algérie comme destination d'investissement sûre et attractive. En fin de séance, le ministre a affirmé que l'Algérie s'efforce de mettre en place un environnement d'investissement sûr et transparent, fondé sur des garanties juridiques solides afin de soutenir tous les projets économiques et les investisseurs locaux et étrangers. Ceci contribue à renforcer le développement industriel, à créer des emplois et à diversifier la production nationale, faisant de l'Algérie une destination attractive pour les investissements aux niveaux national et international. ■

TRANSPORT DE CONTENEURS PAR VOIE FERRÉE

La première opération lancée vers la zone de Rouiba

Le port d'Alger a lancé sa première opération de transport de conteneurs par voie ferrée vers la zone de Rouiba.

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour optimiser l'efficacité logistique et améliorer la performance des ports nationaux.

«Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, la première opération de transport de conteneurs par voie ferrée entre le port d'Alger et la zone de Rouiba a débuté le 4 janvier 2026, dans le cadre des efforts déployés pour renforcer l'efficacité logistique et améliorer la performance des ports nationaux», indique le ministère.

Le même communiqué précise que l'opération a permis le transport de 48 conteneurs de vingt pieds, une étape significative qui illustre l'adoption de méthodes de transport modernes et diversifiées ainsi que l'utilisation optimale des ressources pour améliorer la manutention des conteneurs et garantir la fluidité des flux de marchandises.

Grâce à cette opération, l'Algérie vise à désengorger le port, à accélérer les services portuaires et à

faciliter le déchargement des conteneurs des navires à quai et en mer.

Le transport de conteneurs par voie ferrée depuis le port d'Alger est en développement, avec des investissements majeurs dans la modernisation des infrastructures portuaires (Port d'Alger, Djen Djen) et du réseau ferroviaire national, visant à augmenter les capacités de stockage, à

fluidifier la logistique et à connecter le pays avec l'Afrique via des projets comme le port sec d'El Hamdania, même si les détails précis des liaisons ferrées directes depuis Alger pour les conteneurs nécessitent des recherches spécifiques sur les opérateurs ferroviaires algériens comme la SNTE.

A cet effet, le port d'Alger a bénéficié de réhabilitations pour agrandir son espace et ses capacités de stockage de conteneurs, réduisant ainsi les temps de séjour et les coûts logistiques. Aussi, l'Algérie a significativement étendu son réseau, avec des ambitions d'atteindre plus de 6 000 km, pour mieux transporter les marchandises.

Le projet du port sec d'El Hamdania (près d'Alger) est un élément clé pour une logistique plus efficace, complétant les capacités

portuaires. Des trains à conteneurs ont été lancés, comme celui reliant un port à un port sec, pour améliorer le flux de marchandises. Le port d'Alger, avec Djen Djen, vise à devenir un hub de liaison entre l'Europe et l'Afrique.

Des compagnies maritimes desservent Alger, et des opérateurs ferroviaires (comme Marfret avec des ports secs) utilisent le réseau pour le transport de fret. I. B.

L'ALGÉRIE, PARMI LES PAYS OÙ LE CARBURANT EST LE MOINS CHER GRÂCE AUX SUBVENTIONS

L'Algérie figure parmi les pays où le carburant est le moins cher, y compris par rapport à certains pays producteurs de pétrole, grâce aux importantes subventions annuelles de l'État, selon des données actualisées sur les prix du carburant dans le monde.

D'après des données sur les prix de vente du carburant dans différents pays, l'Algérie occupe des positions avantageuses avec un litre d'essence vendu à 47 DA (environ 0,36 USD), le diesel à 31 DA (0,25 USD) et le gaz de pétrole liquéfié (GPL) à 12 DA (0,09 USD), rapporte l'APS.

Le prix de l'essence en Algérie représente environ la moitié de celui pratiqué dans certains pays pétroliers comme l'Arabie saoudite, qui produit 10 millions de barils par jour, où le litre se vend à 0,621 USD (79,80 DA), et la Russie, qui produit 9 millions de barils par jour, où le litre se vend à 0,834 USD (107,10 DA).

Quant aux États-Unis d'Amérique, qui produisent quotidiennement 14 millions de barils de pétrole, le

prix de l'essence sur leur marché local est de 0,835 USD le litre (107,30 DA), tandis qu'en Irak (3,86 millions de barils/jour), il est de 0,649 USD (83,40 DA/litre).

Pour le diesel, les prix sont environ quatre fois plus élevés que ceux appliqués en Algérie dans plusieurs pays producteurs, notamment aux États-Unis d'Amérique où il est cédé à 0,925 USD le litre (118,87 DA) et en Russie à 0,951 USD le litre (122,21 DA).

Le prix appliqué en Algérie reste également largement inférieur à celui des pays pétroliers arabes comme l'Arabie saoudite (0,443 USD le litre, soit 56,93 DA) et le Koweït, qui produit 2,5 millions de barils par jour, où il est de 0,374 USD le litre (48,06 DA). En ce qui concerne le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le prix en Algérie est quatre fois moins cher qu'en Arabie saoudite (0,291 USD le litre, 37,40 DA) et en Russie (0,366 USD le litre, 47,03 DA).

En ce début d'année, les prix des carburants en Algérie ont été ajustés, l'essence passant de 45,62

DA/litre à 47 DA/litre (+1,38 DA), le gasoil de 29,01 DA/litre à 31 DA/litre (+1,99 DA) et le GPL carburant de 9 DA/litre à 12 DA/litre (+3 DA).

Le ministère des Hydrocarbures et des Mines a précisé, dans un communiqué, que cet ajustement, qui «s'inscrit dans le cadre de l'application des textes législatifs et réglementaires en vigueur», vise à «garantir l'approvisionnement continu du marché national et à couvrir les coûts de production et de distribution croissants».

Les nouveaux prix des carburants ne reflètent pas le coût réel du produit (extraction, raffinage, transport et distribution), a rappelé le ministère, précisant que le Trésor public continue de supporter la majeure partie du prix final afin de préserver le pouvoir d'achat et de soutenir les activités économiques. Il est à noter que, dans la loi de finances 2026, un montant de 657 milliards de DA a été alloué aux subventions des produits de grande consommation en Algérie, dont les carburants.

**PLUS DE 6
MILLIARDS DA ALLOUÉS
À TLEMCEN**

Aménagement de plusieurs infrastructures maritimes et aéroportuaires

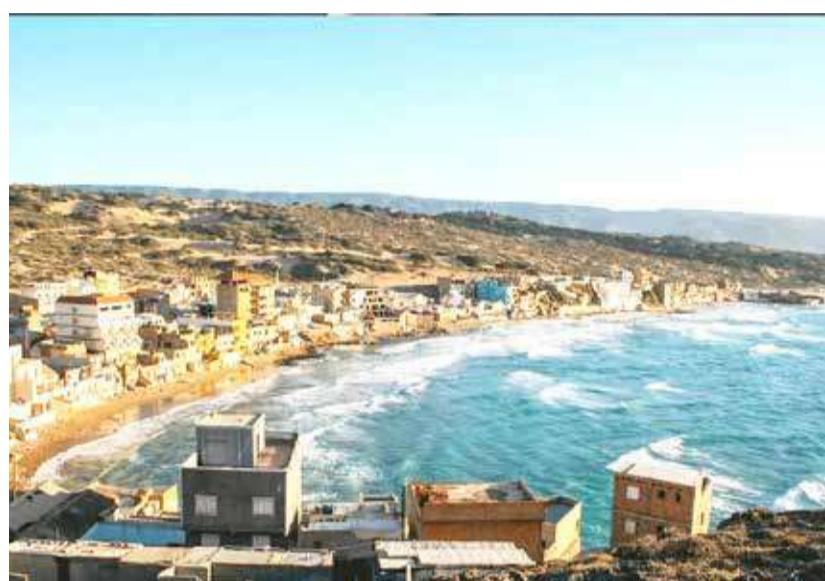
La direction des Travaux publics de la wilaya de Tlemcen a consacré une enveloppe financière dépassant les 6 milliards de dinars à l'aménagement de plusieurs infrastructures maritimes et aéroportuaires, a indiqué, dimanche, le service des infrastructures portuaires et aéropor-tuaires relevant de cette direction. Ainsi, un montant de 5 milliards et 165 millions de dinars a été affecté aux travaux de renforcement de la digue principale de protection du port de Ghazaouet sur une longueur de 1 275 mètres. Une somme de 20 millions de dinars a également été allouée à la réalisation d'une étude de protection de la plage « Sidi Youchaâ » dans la commune de Dar Yaghmoracen, sur une distance de 800 mètres. Il est également prévu de réaliser des travaux de renforcement de cinq aires de stationnement pour avions à l'aéroport international « Messali El Hadj » de Tlemcen, sur un total de 13 aires, pour une enveloppe financière estimée à 200 millions de dinars. À cela s'ajoutent 470 millions de dinars destinés à la maintenance du même aéroport, ainsi que 450 millions de dinars pour l'entretien des ports et du domaine public maritime au niveau des quatre ports que compte la wilaya, selon la même source.

Ces projets devront être lancés au cours du deuxième trimestre de l'année en cours et confiés à des entreprises publiques spécialisées dans les travaux publics, dans le but d'améliorer la qualité des services fournis et d'assurer la maintenance de ces infrastructures, a-t-on souligné.

ORAN

Projet d'extension du récif artificiel de Bousfer

Le récif artificiel couvre actuellement une superficie de 10 hectares au large de Bousfer et constitue un habitat marin favorable à la reproduction, à l'abri et au développement de nombreuses espèces halieutiques.



Un projet visant l'extension du récif artificiel de Bousfer (Oran), en partenariat entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et l'association écologique marine Barbarous, a été validé, a indiqué le secrétaire général de cette association, Amine Chakouri. Cette nouvelle phase du projet prévoit l'installation de 100 blocs supplémentaires, venant s'ajouter à la structure existante composée de 80 blocs, immergés lors de la première phase au cours de l'année 2025, a-t-il précisé. Le récif artificiel couvre actuellement une superficie de 10 hectares au large de Bousfer et constitue un habitat marin favo-

rable à la reproduction, à l'abri et au développement de nombreuses espèces halieutiques. Selon le SG de l'association Barbarous, la première phase du projet a enregistré des résultats jugés très satisfaisants, avec des suivis scientifiques et des observations de terrain, qui ont mis en évidence une augmentation progressive de la biomasse marine autour du récif, le retour de différentes espèces de poissons, ainsi qu'une amélioration sensible de la biodiversité dans la zone concernée. Dans le cadre de l'extension du projet, une formation sur la gestion et le suivi des récifs artificiels est prévue au profit des membres de l'association Barbarous. Cette formation se déroulera en deux

phases, avec une première partie en Tunisie, à la fin du mois de janvier, consacrée aux aspects techniques, scientifiques et environnementaux des récifs artificiels, suivie d'une seconde phase au Japon, au mois de mars prochain, axée sur l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques internationales en matière de gestion durable des écosystèmes marins. L'extension du récif artificiel de Bousfer devrait ainsi consolider les acquis de la première phase et faire de cette expérience un modèle susceptible d'être reproduit dans d'autres régions du littoral national, au service de la biodiversité marine et du développement durable de la pêche, a-t-on souligné de même source.

RACCORDEMENT DE 20 LOCALITÉS AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Lancement prochain des travaux de 13 projets à Guelma

Les travaux de réalisation de 13 projets de raccordement au réseau de gaz naturel de 20 localités de diverses communes de la wilaya de Guelma seront prochainement lancés, a-t-on appris dimanche auprès du directeur de l'Énergie et des Mines. Dans un exposé présenté au siège de la wilaya sur les actions de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz naturel, M. Amar Farhat a précisé que ces projets retenus au programme sectoriel en cours visent à raccorder un total de 915 foyers répartis sur plusieurs localités rurales reculées des communes concernées. Selon la même source, les hameaux et villages ciblés se répartissent sur les 12 communes de Selloua Announa, Aïn Makhlouf, Medjez Amar, Aïn Larbi, Bouhachana, Khezara, Hammam Debagh, Bouhamdane, Djeballa Khemissi, Fedjoudj, Aïn Benbeida et Guellat Bousbaa. Selon le même directeur, les fiches techniques de ces projets dont le lancement aura lieu prochainement portent sur la réalisation d'un réseau total de distribution de gaz naturel de 97 km pour une enveloppe financière de près de 368 millions DA.



JIJEL

Vers le lancement d'un ouvrage d'art à l'entrée est de la ville

Les travaux de construction d'un pont à l'entrée est de la ville de Jijel seront bientôt lancés dans l'optique d'améliorer la fluidité de la circulation automobile, a déclaré, dimanche, le directeur de wilaya des travaux publics, Sli-mane Khelafa. Le même responsable a précisé à l'APS que l'étude technique relative à la réalisation de cet ouvrage d'art, dans la zone

PÔLE URBAIN D'EL ANBA DE TÉBESSA

Projet de construction d'une polyclinique

La réalisation d'une polyclinique est projetée dans le pôle urbain d'El Anba, au chef-lieu de la wilaya de Tébessa, a-t-on appris, dimanche, auprès du directeur par intérim de la santé et de la population, Yazid Arif. Le même responsable a précisé à l'APS qu'une opération portant sur l'étude et la réalisation de cet établissement de santé a été inscrite dans le cadre du programme d'aménagement des cités résidentielles pour l'exercice 2026, ajoutant qu'une enveloppe de 285 millions de dinars a été allouée à ce projet. Soulignant qu'un délai de 10 mois sera imparti à la concrétisation de cette opération, M. Arif a indiqué que les procédures administratives et d'usage ont été entamées en vue de lancer ce projet qui vise à rapprocher les services de santé des habitants de ce nouveau pôle urbain. La même source a par ailleurs indiqué que le secteur de la santé a bénéficié, dans la wilaya de Tébessa, d'une enveloppe financière de 24 millions de dinars puisés du budget primitif de la wilaya pour l'année 2026 à l'effet d'acquérir des équipements médicaux pour les établissements publics hospitaliers de Bir El Ater et d'Ouenza, ainsi qu'à l'hôpital Mère et Enfant Khaldi-Abdelaziz de Tébessa. Une enveloppe financière de 5,5 millions de dinars, provenant également du budget primitif de la wilaya, sera destinée à la réhabilitation de la polyclinique de la commune de Bir Mokaddem, a conclu le même res-

Pôle urbain de Bouzaâroura de Skikda

Le jardin urbain réceptionné au 1^{er} trimestre de 2026

Le jardin urbain en cours de réalisation et d'aménagement au nouveau pôle urbain de Bouzaâroura (commune de Filfila), dans la wilaya de Skikda, sera réceptionné « au cours du 1^{er}

trimestre de l'année en cours », a indiqué, dimanche, le directeur de l'environnement, Amer-Tahar Miloud.

Le même responsable a précisé à l'APS que ce jardin, couvrant une superficie de 25 hectares à l'entrée du nouveau pôle urbain, a

nécessité un investissement public de 250 millions de dinars sur trois tranches.

Devant être géré par l'établissement de wilaya de gestion des espaces verts, le jardin constituera un espace naturel pour la détente et les loisirs des habi-

tants de la wilaya ainsi que des visiteurs venus d'autres wilayas, notamment durant le printemps, a ajouté M. Miloud.

L'espace vert en question sera doté de pistes pour la pratique sportive, d'aires de jeux et de lieux conçus pour la détente et le

repos, en plus de boutiques de restauration, d'un musée environnemental, d'un espace dédié aux écoliers et d'un autre pour sensibiliser à l'importance de la préservation de l'environnement, selon le directeur de l'environnement.

MICROPLASTIQUES

Les thés en sachet néfastes pour la santé

Selon les chercheurs, les sachets de thé pourraient libérer des quantités importantes de micro et de nanoplastiques dans la tasse, notamment au moment de l'infusion. Des composés aux conséquences non-négligeables sur notre santé.



Alors que la boisson reste toujours l'une des plus populaires au monde, les sachets de thé pourraient être nocifs pour la santé. Les chercheurs ont révélé la présence de micro et nanoplastiques (MNPLs) dans les sachets de thé industriels et alerte sur leurs potentiels impacts sur la santé. Pu-

bliée dans la revue Chemosphere en novembre 2024, cette étude, réalisée par une équipe de chercheurs venus d'Espagne, d'Egypte et d'Allemagne, a examiné trois types de différents sachets de thé commerciaux : ceux fabriqués à partir de nylon-6, de polypropylène, et de cellulose. Selon les ex-

perts, les sachets de thé et de tisane industriels que l'on retrouve dans le commerce sont fabriqués en nylon ou en polypropylène, deux types de matières synthétiques qui libèrent de particules de plastique au contact de l'eau chaude, lors de l'infusion. Des microplastiques qui auraient des

impacts négatifs sur la santé, notamment sur les cellules intestinales. Des "milliards de microplastiques" sont libérés lorsque nous consommons un sachet de thé industriel. Dans ces travaux, on découvre que les chercheurs ont analysé 3 types de sachets de thé faits de nylon-6 (NY6), de polypropylène (PP) et de cellulose (CL) tous disponibles dans le commerce. Ces tests ont montré que le polypropylène libère environ 1,2 milliard de particules par millilitre, d'une taille moyenne de 136,7 nanomètres ; la cellulose libère environ 135 millions de particules par millilitre, d'une taille moyenne de 244 nanomètres ; tandis que le nylon-6 libère 8,18 millions de particules par millilitre, d'une taille moyenne de 138,4 nanomètres. Après avoir infusé ces sachets de thé dans une eau à 95°C, les chercheurs ont analysé la composition de l'eau puis y ont collecté des particules de microplastiques. Ces particules de microplastiques ont ensuite été isolées, puis introduites dans des cultures de cellules intestinales humaines afin d'observer de potentielles interactions. Selon les experts, « les microplas-

tiques présents dans les sachets de thé industriels interagissent avec les cellules intestinales ». Les expériences menées par les chercheurs ont montré que les cellules intestinales productrices de mucus présentaient le plus fort taux d'absorption de microplastiques et nanoplastiques. Des particules qui pénètrent jusqu'au noyau cellulaire qui abrite le matériel génétique de la cellule et dont les effets sont encore méconnus... D'après les scientifiques, « il est primordial de développer des méthodes d'essai normalisées pour évaluer la contamination par les MNPL libérées par les matériaux en plastique en contact avec les aliments et de formuler des politiques réglementaires pour atténuer et minimiser efficacement cette contamination. Rappelant que l'utilisation du plastique dans les emballages alimentaires continue d'augmenter, les experts estiment qu'il est nécessaire de s'attaquer à la contamination par les MNPL pour garantir la sécurité alimentaire et protéger la santé publique ».

A.B

EL-MENIAA

Le rôle du marketing numérique dans la promotion touristique soulignée



Des participants à une journée d'étude sur le tourisme saharien tenue dimanche à El-Meniaa, ont mis en avant l'importance du marketing numérique dans la promotion touristique. Cette démarche s'articulera notamment autour de l'encadrement et de l'accompagnement des créateurs de contenu, via l'organisation d'activités spécifiques destinées à les inciter à s'investir dans la promotion touristique, ont-ils souligné. Dans son allocution d'ouverture, le wali d'El-Meniaa, Mokhtar Benmalek, a indiqué que «le secteur du tourisme et de l'artisanat est l'un des piliers essentiels du développement local», précisant que la numérisation constitue un véritable levier pour un tourisme créateur de richesses et

d'emplois, contribuant ainsi à la diversification de l'économie nationale. Les pouvoirs publics, a-t-il poursuivi, accordent un intérêt particulier au développement du tourisme, compte tenu des potentialités naturelles, culturelles et historiques que recèle l'Algérie en général, et les wilayas du Sud en particulier. Cette orientation s'est concrétisée notamment par la création de guides touristiques digitaux, dans le cadre de la transformation numérique et de la modernisation des prestations touristiques, selon le même responsable. Considérée comme l'une des destinations touristiques phares du Sud du pays, la wilaya d'El-Meniaa dispose de nombreux atouts naturels, dont des dunes de sable, des zones humides et des sites historiques et culturels, parmi lesquels le vieux ksar, l'église catholique et le musée public national, a-t-il dit. De son côté, Dr Fateh Ouled-Haddar, (université de Ghardaïa), a indiqué que l'investissement dans le secteur du tourisme et de l'artisanat ne se limite pas à l'hébergement, mais peut s'étendre à la promotion numérique, à travers la création et la diffusion de contenu sur les différentes plateformes y compris les réseaux sociaux. Cette rencontre, qui s'est déroulée en présence d'artistes, de créateurs de contenu, de guides touristiques et d'opérateurs du secteur, a été l'occasion de débattre des questions liées à la promotion de l'image de la région à travers un contenu numérique de qualité. Une exposition-vente de produits de l'artisanat a également été organisée en marge de cette journée d'étude.

SIDI BEL-ABBES

Reprise des opérations d'implantation cochléaire au CHU

Les opérations d'implantation cochléaire ont repris au Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Sidi Bel-Abbes, dans le cadre de la mise en œuvre du programme national dédié à ce type de chirurgies, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de l'établissement. Selon la même source, ces interventions, lancées la semaine dernière, ont concerné des enfants atteints de déficience auditive. Elles ont été réalisées sous la supervision du professeur Farid Boudjenah, chef du service d'oto-rhino-laryngologie (ORL) du CHU de Beni Messous (Alger), en collaboration avec le docteur Adel Tahraoui, chef du service d'ORL et responsable de l'unité d'implantation et d'endoscopie interventionnelle du CHU de Sidi Bel-Abbes. Dans ce cadre, 16 opérations ont été effectuées pour des enfants originaires

de plusieurs wilayas, dont Oran, Mostaganem, Ain-Témouchent, Relizane, El Bayadh et Saida. La majorité de ces interventions se sont révélées couronnées de succès, selon la même source.

La prise en charge se poursuit durant la phase postopératoire grâce à un suivi rigoureux assuré par des orthophonistes. Ce suivi permet d'évaluer l'évolution de l'audition des enfants, leur réponse au traitement et de les accompagner progressivement dans leur intégration sociale. La cellule de communication a précisé que ces opérations se poursuivront selon un programme couvrant les années 2026 et 2027, avec l'objectif de réaliser environ 50 interventions, reflétant la volonté du CHU d'élargir l'accès à ce type de chirurgie au profit d'un plus grand nombre de patients.

Parallèlement, des sessions de formation sont organisées pour les médecins résidents, spécialistes et le personnel paramédical. Elles visent à renforcer les compétences techniques et administratives dans le domaine de la chirurgie de précision, contribuant ainsi à améliorer la qualité de la prise en charge, à développer l'expertise locale et à éléver le niveau de compétence des professionnels de santé.

ILLIZI

Plus de 340 consultations effectuées en zones enclavées

Un total de 344 consultations médicales ont été effectuées, durant la deuxième quinzaine de décembre dernier, dans le cadre d'une caravane médicale au profit des populations des zones enclavées de la wilaya d'Illizi, a-t-on appris auprès des services de la

Protection civile. Intervenant en application des directives de la direction générale de la Protection civile visant à rapprocher les prestations de santé des populations des zones reculées dans le sud du pays, l'initiative a ciblé les zones de Takhemelt, Imehrou, Ti-

houbar, Oued-Ihane, Iherher, et Issouane, a-t-on précisé. Une équipe pluridisciplinaire a été mobilisée pour les besoins de cette opération, qui a porté sur des consultations médicales et la remise gratuitement de médicaments de base, en plus de produi-

guer des conseils médicaux, a ajouté la même source. La caravane a permis ainsi d'assurer des consultations médicales et d'orienter les cas d'urgence vers l'établissement public hospitalier d'Illizi pour la poursuite de la prise en charge des malades. Cette

caravane de solidarité s'inscrit dans le cadre des efforts continus de la Protection civile pour renforcer la couverture sanitaire en régions enclavées et contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires des populations dans le Sud, a conclu la même source.



ÉTATS-UNIS

Trump menace l'Inde d'augmenter les droits de douane

Le président américain Donald Trump a déclaré que son pays pourrait augmenter les droits de douane sur l'Inde si New Delhi ne répond pas à sa demande de réduire ses achats de pétrole russe. Trump a déclaré dimanche aux journalistes à bord de l'avion présidentiel que le Premier ministre indien Narendra "Modi est un homme bien. Il sait que je ne suis pas content, et il est important qu'il me rende heureux." Interrogé sur les achats de pétrole russe par l'Inde, il a ajouté : "Ils ont du commerce, et nous pouvons augmenter leurs droits de douane très rapidement." Les États-Unis ont augmenté l'an dernier les droits de douane sur les importations indiennes à 50 % pour la punir de ses achats massifs de pétrole russe. Malgré ces tarifs élevés, les exportations indiennes vers les États-Unis ont augmenté en novembre dernier.

Modi a parlé au moins trois fois avec Trump par téléphone depuis l'instauration des droits de douane, mais ces discussions n'ont pas abouti à des résultats décisifs.

PRÉSIDENTIELLE EN GUINÉE

La Cour suprême confirme la victoire de Mamadi Doumbouya

« La Cour déclare que Monsieur Mamady Doumbouya, candidat indépendant, a recueilli 4 594 262 voix, soit 86,72 % des suffrages valablement exprimés », a indiqué le 1^{er} président de la Cour, Fodé Bangoura, indiquant que, par le fait, la

La Cour suprême a confirmé dimanche la victoire de Mamady Doumbouya dès le 1^{er} tour de l'élection présidentielle à l'occasion d'une audience de proclamation des résultats définitifs du scrutin du 28 décembre 2025 s'inscrivant dans le processus de la transition. Les résultats provisoires proclamés le 30 décembre par la direction générale des élections (DGE) donnaient le candidat du mouvement Génération pour la modernité (GMD), Mamady Doumbouya, vainqueur avec 4 594 262 voix représentant 86,72 % des suffrages valablement exprimés. « La Cour déclare que Monsieur Mamady Doumbouya, candidat indépendant, a recueilli 4 594 262 voix, soit 86,72 % des suffrages valablement exprimés », a indiqué le 1^{er} président de la Cour, Fodé Bangoura, indiquant que, par le fait, la Cour le proclame élu président de la République dès le 1^{er} tour pour un mandat de 7 ans. Abdoulaye

Yéto Baldé, candidat du Front démocratique de Guinée (Frondeg), est arrivé en 2nd position avec 349 129 (6,59 %) et Faya Millimouno du bloc libéral, crédité de 108 177 voix (2,04 %), en 3rd position d'après les résultats définitifs mentionnant un taux de participation de 82,86 % au scrutin. Au total, 9 candidats étaient en lice pour cette élection. Les principaux partis politiques, à savoir le Rassemblement patriotique de Guinée (RPG Arc-en-ciel) du président déchu, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo et l'Union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré n'ont pas pris part à ces joutes électorales.

Des élections législatives et communales dont les dates n'ont pas encore été dévoilées devront suivre pour définitivement parachever la transition enclenchée suite au renversement du président Alpha Condé, le 5 septembre 2021.



STARMER

Le pays n'a pas besoin de changements permanents de dirigeant

Le Premier ministre britannique, Keir Starmer, a assuré ce dimanche qu'il entendait poursuivre sa mission, estimant qu'un changement fréquent de dirigeant ne servirait pas l'intérêt du pays. Le chef du Parti travailliste britannique a déclaré, lors d'un entretien accordé à la BBC, qu'il resterait en fonction à la même période l'an prochain, balayant les spéculations sur un éventuel retrait lié au recul de sa popularité dans les récents sondages d'opinion. Ces déclarations interviennt 18 mois après la victoire écrasante du Labour aux élections générales, alors que le parti se prépare aux élections locales prévues en

mai en Angleterre, au pays de Galles et en Écosse. Keir Starmer a également affirmé que ces élections ne constituaient pas un « référendum » sur l'action de son gouvernement, tout en assurant que le Parti travailliste « se battrait pour chaque voix ». Il a estimé qu'il n'était pas dans l'intérêt du pays de « changer » fréquemment de dirigeant, comme ce fut le cas sous le précédent gouvernement conservateur. « Nous avons assisté, sous l'ancienne administration, à des changements incessants de leadership et de factions, ce qui a provoqué un chaos généralisé. Cela a été l'une des raisons de la défaite des conservateurs lors des dernières élections », a-t-il déclaré. En 2022, les députés conservateurs avaient contraint l'ancien Premier ministre Boris Johnson à la démission. Il avait été remplacé par Liz Truss, dont le mandat a été le plus court de l'histoire britannique, avant que Rishi Sunak ne lui succède. C'est sous sa direction que le Parti conservateur a abordé les élections de 2024, soldées par la victoire du Parti travailliste.

NIGERIA

25 morts, 13 rescapés dans un nouvel accident de pirogue

Au moins 25 personnes ont été confirmées mortes dans un accident de pirogue au Nigeria, ont indiqué des responsables dimanche. L'incident s'est produit tard samedi, lorsqu'une pirogue transportant 52 passagers a chaviré alors qu'elle se rendait de la ville d'Adiyani, dans la zone administrative locale de Guri, dans l'État de Jigawa, vers Garbi, dans la zone administrative locale de Nguru, dans l'État de Yobe. Par ailleurs, si 13 passa-

gers ont pu être secourus, un rapport préliminaire des autorités précise que 14 autres restent portés disparus. De son côté, Mohammed Goje, secrétaire exécutif de l'Agence de gestion des urgences de l'État de Yobe, a déclaré à Anadolu que les victimes étaient parties pour des activités de pêche, d'agriculture et d'autres travaux locaux lorsque la pirogue s'est renversée en cours de trajet.

« L'Agence de gestion des urgences de l'État de Yobe peut confirmer ce malheureux accident de pirogue survenu le long de la voie navigable de Nguru », a indiqué Goje. « Nos équipes de recherche et de sauvetage poursuivent leurs opérations, en collaboration avec les forces de sécurité et des volontaires des communautés locales, afin de retrouver les personnes disparues.

VISITE DU PRÉSIDENT SUD-CORÉEN EN CHINE

Signature d'accords de coopération

Des entreprises chinoises et sud-coréennes ont signé neuf accords de coopération, ont annoncé les autorités lundi, à l'occasion d'une visite d'État à Pékin du président sud-coréen Lee Jae Myung, reçu par le président chinois Xi Jinping, pour leur deuxième rencontre en

un peu moins de deux mois. La visite de Lee Jae Myung dans la capitale chinoise est la première depuis son entrée en fonction. L'intervalle inhabituellement court entre les rencontres de Xi Jinping et de Lee Jae Myung témoigne de l'intérêt marqué de la Chine pour

un renforcement de la coopération économique et du tourisme avec son voisin, alors que ses relations avec le Japon se sont fortement dégradées, estiment des analystes. Le ministère sud-coréen du Commerce a annoncé lundi la signature de ces neuf accords et précisé

qu'Alibaba International, Lenovo 0992.HK et le distributeur sud-coréen Shinsegae 004170.KS figuraient parmi les entreprises signataires. La visite d'État de Lee Jae-myung en Chine, qui a débuté dimanche, doit se poursuivre jusqu'à mercredi.

PORTUGAL

11 candidats en lice pour la présidentielle

Au Portugal, les campagnes électorales ont officiellement débuté ce dimanche pour un nombre record de candidats, avec onze prétendants en lice pour la prochaine élection présidentielle.

Durant la période officielle de campagne, qui s'étend sur deux semaines avant le scrutin prévu le 18 janvier, les candidats tenteront de rallier les suffrages d'environ 11 millions d'électeurs.

L'absence d'un candidat obtenant plus de 50 % des voix pourrait conduire à un second tour de l'élection présidentielle, prévu le 8 février prochain. Selon les derniers sondages d'opinion, la course est dominée par les candidats des deux principaux partis du pays, qui se sont succédé au pouvoir au cours des cinquante dernières années : Luís Marques Mendes, candidat du Parti social-démocrate au pouvoir, de centre droit, et António José Seguro, représentant du Parti socialiste, de centre gauche. Au Portugal, la fonction présidentielle est lar-

NIGERIA

Plus de 30 morts et plusieurs personnes enlevées dans le centre du pays

Plus de 30 personnes ont été tuées et plusieurs autres enlevées samedi par des gangs criminels, dans l'État du Niger, situé dans le centre-nord du Nigeria, a annoncé dimanche la police.

« Plus de 30 victimes ont perdu la vie pendant l'attaque, certaines personnes ont également été enlevées », a déclaré Wasiu Abiodun, porte-parole de la police de l'État du Niger.

Mercredi, neuf autres personnes ont été tuées par des hommes armés lors des célébrations du Nouvel An dans l'État de Plateau, au centre-nord du Nigeria.

L'attaque s'est produite dans le village de Chigwi, district de Vwang, dans la zone de gouvernement local de Jos Sud, alors que les habitants s'étaient rassemblés pour les festivités traditionnelles de la nuit de passage à la nouvelle année.



PORUGAL

Guitane passeur face au Benfica

Pas toujours titulaire cette saison, Rafik Guitane a montré de belles choses hier en déplacement face au Benfica à Lisbonne. L'ailier droit international algérien de 26 ans, qui sort d'une décevante participation à la Coupe arabe où il n'a pas encore eu que peu de temps de jeu, avait l'occasion hier de faire un peu parler de lui.

À l'Estadio da Luz, Guitane avec ses chaussettes baissées était à l'origine de la première grosse occasion du match avec une percée et une passe pour Begraoui, mais ce dernier ne lui remet pas la balle...

Finalement, après deux buts inscrits par Benfica, Estoril réussit à réduire la marque juste avant la mi-temps. Guitane à la réception d'une transversale, se débarrasse de Sudakov, avant de centrer et le capitaine Joao Carvalho marque (45'+3').

En deuxième période, sur un débordement, Guitane remet en retrait pour une belle frappe enroulée de nouveau de Carvalho mais finalement Esotril s'incline logiquement 3-1.

TUNISIE

La fédération licencie le staff technique

La Fédération tunisienne de football a annoncé dimanche soir avoir mis fin aux contrats de toute l'équipe technique de la sélection nationale après sa défaite de la veille face au Mali et son élimination de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). «Le bureau fédéral a décidé de mettre fin, d'un commun accord, à la relation contractuelle avec l'ensemble du staff technique de l'équipe nationale A», a annoncé la Fédération sur sa page Facebook. Samedi soir, les Tunisiens, vainqueurs de la CAN en 2004, ont été éliminés (1-1, 3 tab à 2) par une équipe du Mali pourtant réduite à 10 dès la 26^e minute de jeu.

HUITIÈMES DE FINALE DE LA CAN 2025 ALGÉRIE-RD CONGO CET APRÈS-MIDI À 17H

L'heure de vérité pour les Verts

Après une phase de groupes parfaitement maîtrisée, l'Algérie aborde les huitièmes de finale de la CAN 2025 avec le statut assumé de prétendant sérieux au titre.

PAR MAROUANE A.

Ce mardi à 17 h 00, au stade Prince Moulay Hassan de Rabat, les hommes de Vladimir Petkovic seront opposés à une solide sélection de la République démocratique du Congo, dans un duel qui promet intensité, rigueur tactique et haute exigence mentale. Un match à élimination directe où la moindre approximation peut coûter cher, malgré la dynamique positive affichée jusque-là.

La phase de poules de l'EN a frôlé la perfection. Trois rencontres, trois victoires, sept buts inscrits pour un seul concédé : les chiffres traduisent une maîtrise collective et une efficacité offensive retrouvée. Surtout, les Fennecs ont donné l'impression de monter en puissance, alternant solidité défensive, maîtrise du tempo et percussion dans les trente derniers mètres. De quoi nourrir de légitimes ambitions à l'orée de la phase finale, avec en ligne de mire au minimum une place dans le dernier carré, six ans après le sacre continental de 2019.

Pour autant, ce huitième de finale s'annonce piégeux. Le sélectionneur Vladimir Petkovic en est conscient et devrait privilé-



Ibrahim Maza, appelés à jouer un rôle déterminant.

La RDC, un adversaire solide et sans complexe

En face, la République démocratique du Congo avance avec des arguments solides. Les Léopards ont également réussi une phase de groupes convaincante, terminée invaincu avec sept points au compteur. Leur principale force réside dans leur organisation défensive, particulièrement efficace. Capables de tenir tête au Sénégal, finaliste de la précédente édition, les Congolais ont

démontré leur discipline tactique et leur capacité à souffrir ensemble, deux qualités essentielles dans un match à élimination directe. Toutefois, un doute subsiste quant à leur aptitude à franchir un cap lors des rencontres couperets. La RD Congo n'a plus atteint le dernier carré de la CAN depuis dix ans, un paramètre qui pèse forcément dans l'approche mentale de ce rendez-vous. L'historique récent est également favorable aux Algériens : la dernière confrontation entre les deux sélections remonte à un match amical disputé en 2022, remporté nettement par les Verts (3-0). En compétition officielle, il faut remonter à l'an 2000 pour retrouver trace d'un affrontement, preuve de la rareté de ce duel continental. Dans un stade acquis à la cause du spectacle, les Verts partent avec l'étiquette d'équipe favorite, mais devront le confirmer sur le terrain. Sérieux, maîtrise émotionnelle et efficacité seront les clés pour éviter le piège congolais et poursuivre la route vers un titre que les Fennecs convoitent ouvertement. À Rabat, c'est une place en quarts de finale qui est en jeu, mais aussi la confirmation d'un statut.

M.A.

Angleterre

Superbe doublé de Rayan Kolli

Auteur d'une entrée en jeu décisive, Rayan Kolli a été le grand artisan du large succès de Queens Park Rangers face à Sheffield Wednesday (3-0), dimanche à Loftus Road, lors de la 26^e journée de Championship. Remplaçant au coup d'envoi, le jeune attaquant de 20 ans a signé un doublé en fin de rencontre, offrant aux siens une victoire précieuse après trois matchs sans succès. La rencontre avait pourtant commencé sur une note contrastée pour le QPR. Dominateurs dès les

premières minutes, les Londoniens ont ouvert le score grâce à Rumarn Burrell, auteur de son 10^e but de la saison après un superbe travail collectif. Mais la joie a été de courte durée puisque l'attaquant, très en vue ces dernières semaines, a dû céder sa place sur blessure dès la 20^e minute. C'est à ce moment-là que Rayan Kolli est entré en scène. Dans des conditions climatiques difficiles et sur une pelouse très dégradée, QPR a ensuite perdu plusieurs joueurs sur blessure, rendant la

physionomie du match plus hachée. Malgré cela, les hommes de Julien Stephan ont continué à maîtriser le jeu, tout en peinant à se mettre à l'abri face à une équipe de Sheffield Wednesday accrocheuse mais limitée offensivement. Il a fallu attendre les dix dernières minutes pour voir Kolli faire la différence. À la 81^e minute, l'attaquant formé au club a conclu une belle action collective d'une frappe sèche au premier poteau pour inscrire son premier but en Championship

cette saison. Sept minutes plus tard, il a récidivé avec sang-froid, profitant d'un ballon mal repoussé pour sceller définitivement le sort de la rencontre. Ce doublé symbolise le retour en forme de Rayan Kolli, qui revenait tout juste d'une longue absence. Un signal fort pour QPR, désormais relancé dans la course au haut de tableau, même si les blessures accumulées sur ce match restent une source d'inquiétude pour la suite de la saison.

MAROC-TANZANIE

Frustration tanzanienne après le penalty non sifflé

Un scénario cruel pour la Tanzanie. Menés depuis la 64^e minute de jeu après un but de Brahim Diaz pour ouvrir le score, les Taifa Stars auraient pu obtenir un penalty dans les dernières actions de la rencontre. La faute à une action litigieuse d'Adam Mamina qui pousse violemment le joueur tanzanien Iddy Nado dans la surface marocaine. Si l'arbitre de la rencontre, Boubou Traoré, n'a pas estimé qu'il y avait lieu de révisionner les images auprès du VAR, les Tanzaniens ne l'ont pas

vu de cet œil. Les joueurs sur le terrain ont tout de suite demandé des explications à l'arbitre, tandis que le banc a bondi pour contester et réclamer un révisionnage des images de l'action. À commencer par Miguel Ángel Gamondi, le sélectionneur de la Tanzanie : «Ce n'était pas de l'énerver, je suis sous le coup de l'émotion. J'ai demandé à l'arbitre pourquoi il n'a pas demandé à aller au VAR. Ce qu'il m'a répondu, ça reste entre nous.»

«Je n'étais pas satisfait ni d'accord avec beaucoup de ses décisions»

«Partout ailleurs sur le terrain, Monsieur l'arbitre a donné beaucoup de fautes de ce genre pendant tout le match. Certains diront peut-être que c'est excessif, mais s'il le fait ailleurs sur le terrain, je pense qu'il doit le faire aussi dans la surface de réparation», s'est exprimé Haji Mnoga. «Je pense que c'était injuste, oui», a ajouté le défenseur tanza-

nien. «Qu'est-ce que je peux dire sur l'arbitre ? Maintenant c'est fini, je ne vais pas revenir sur une question comme ça, les décisions sont prises. Je pense que tout le monde l'a vu. Je ne juge pas l'arbitre, je n'étais pas satisfait ni d'accord avec beaucoup de ses décisions mais il administre la justice dans le match. Maintenant il n'y a rien à dire», a déploré le sélectionneur de la Tanzanie en zone mixte. La Tanzanie s'est pourtant bien défendue contre une équipe du Maroc lar-

gement favorite sur cette édition de la CAN à domicile. Pour la première fois de leur histoire dans la compétition, les Taifa Stars sont arrivés en huitième de finale. «Je suis vraiment déçu mais nous avons livré un beau combat. Nous avons manqué de chance. Nous savions qu'ils allaient dominer en termes de possession et tout ça, mais je pense que nous avons fait preuve de résilience, de discipline», a tenu à féliciter Tarryn Allarakha.

ITALIE

L'Inter repasse devant

L'Inter Milan est repassé en tête du Championnat d'Italie dimanche en surclassant Bologne 3 à 1, mais reste sous la menace de l'AC Milan et de Naples, vainqueurs également lors de la 18^e journée.

Devant son public à San Siro, l'Inter n'a pas fait de détails pour son premier match de l'année. Le gardien de Bologne Federico Ravaglia a longtemps retardé l'échéance, avant de céder une première fois sur un tir de Piotr Zielinski (39^e), à la conclusion d'une belle combinaison entre Marcus Thuram et Lautaro Martinez.

L'Argentin a doublé la mise au retour des vestiaires (48^e) sur une tête à bout portant, son 10^e but de la saison en championnat et son 125^e en Serie A, comme son compatriote Gonzalo Higuaín.

Thuram a définitivement mis KO Bologne avec beaucoup de réussite en propulsant le ballon dans le but avec l'épaule (74^e).

«On avait un plan et on l'a appliquée à la perfection, c'est un grand motif de satisfaction», s'est réjoui Martinez, portant un imposant bandage à un doigt, blessé en début de match.

Grâce à cette cinquième victoire consécutive en championnat, en ayant concédé seulement deux buts, les Nerazzurri totalisent 39 points, soit un de plus que leur grand rival, l'AC Milan (2^e, 38 pts), passé provisoirement en tête de la Serie A à la faveur de sa victoire à Cagliari (1-0) vendredi.

L'Inter compte deux points d'avance sur le champion en titre Naples (3^e, 37 pts) qui, sous une pluie battante, a terrassé la Lazio (2-0) au stade olympique. Le Napoli a signé sa cinquième victoire lors des six dernières journées grâce à Leonardo Spinazzola (13^e) et Amir Rahmani (32^e).

L'équipe d'Antonio Conte, toujours privée de Kevin De Bruyne et d'André-Frank Zambo Anguissa, a peut-être perdu un autre cadre, le Brésilien David Neres, touché à une cheville.

«Il faut espérer que cela ne soit pas grave, car on n'est pas épargné par les blessures depuis plus

FRANCE

L'OM débute mal la nouvelle année

Une défaite contre des Nantais pourtant très mal classés (2-0), deux joueurs exclus et les deux premières marches du podium qui s'éloignent : l'OM a raté son début d'année 2026 dans les grandes largeurs dimanche au stade Vélodrome.



Marseille espérait sans doute profiter de la défaite de Lille samedi pour creuser un petit écart avec ses premiers poursuivants et pour s'accrocher au wagon de tête. Mais dimanche soir, le tableau est bien différent.

Car après cette cinquième défaite de la saison en L1, la première par deux buts d'écart, l'OM reste certes troisième, mais à huit longueurs déjà de Lens et au moins quatre du Paris SG. Lille (4^e) est toujours sur la même ligne et derrière, Lyon et Rennes ne sont plus qu'à deux longueurs. Joueurs,

coach ou dirigeants, tous les Marseillais le répètent pourtant depuis des semaines : ce mois de janvier sera déterminant pour la suite de la saison de l'OM. Avec huit matchs au programme, le premier mois de l'année est en effet une course de fond, une sorte de 3000 m steeple. Et l'OM a trébuché dès le premier obstacle.

Arrivés au Vélodrome avec la 17^e place et une terrible série de sept

matchs sans victoires (cinq défaites et deux nuls), les Nantais ne semblaient pourtant pas particu-

lièrement dangereux, moins en tous cas que le PSG, Liverpool ou Lens, certains des adversaires que l'OM va devoir affronter dans les semaines à venir.

Mais dans ce match débuté par un hommage silencieux à Jean-Louis

Gasset, les Canaris, désormais 16^{es}, ont été bons, vraiment, et les Marseillais ont été épouvantables, vraiment aussi.

Deux cartons rouges
Déjà pas très bien entrés dans le

match, les joueurs de Roberto De Zerbi ont d'abord été sauvés par la VAR et une décision arbitrale assez mystérieuse, qui a abouti à l'annulation du but inscrit par Youssef El Arabi (8^e). Sur le coup, le gardien marseillais Geronimo Rulli avait commis une énorme erreur de jugement sur un ballon haut (8^e) et l'Argentin a ensuite été sauvé par son poteau sur un beau coup franc excentré de Dehmaine Tabibou (19^e). Les 20 premières minutes marseillaises ont donc été mauvaises. Les suivantes ont été pires. D'abord, Arthur Vermeeren a été exclu pour un tacle dangereux sur Anthony Lopes (26^e). Et dans la foulée, Nantes a marqué, via Fabien Centonze, bien placé pour reprendre un ballon repoussé moyennement par Rulli sur une frappe du dangereux Matthis Abline (1-0, 31^e). La sanction était assez juste pour l'inavoir semblable bouillie de football offerte par les Marseillais et la récompense tout aussi méritée pour la très cohérente première période nantaise.

VISITE DU PRÉSIDENT SUD-CORÉEN EN CHINE

Le Real Madrid enfonce le

Sans sa superstar Kylian Mbappé, blessé au genou gauche, le Real Madrid a lancé dimanche son année 2026 par un festival offensif après avoir tremblé face au Betis Séville (5-1), grâce à un superbe triplé du jeune Gonzalo García.

L'attaquant espagnol de 21 ans, révélation de la Coupe du monde des clubs l'été dernier, a nagé en plein rêve, dimanche après-midi sur la pelouse du stade Santiago Bernabéu.

«Je suis très ému, c'est un rêve pour moi. Je suis +Madridista+ depuis tout petit. C'est un moment inoubliable», a réagi Gonzalo García après le match.

Titulaire pour la deuxième fois de la saison en l'absence de Mbappé, l'ex-goleador de l'équipe réserve a mené son club formateur vers la victoire avec trois gestes de pur

buteur : un coup de tête croisé (20^e, 1-0), un enchaînement contrôle de la poitrine-reprise de volée du droit (50^e, 2-0) et une «madjer» du gauche (83^e, 4-1), qui ont fait rugir la mythique enceinte madrilène.

«C'était un match rêvé pour lui, au Santiago Bernabéu, pour sa première saison avec l'équipe première, et il signe un triplé ! Peu importe s'il joue ou non, il a une attitude irréprochable. C'est un grand exemple pour tous les joueurs du centre de formation», l'a encensé son entraîneur Xabi Alonso.

L'international espagnol a logiquement quitté la pelouse à la 89^e minute sous une chaude ovation de ses supporters, après avoir inscrit les trois premiers buts de sa carrière en Liga, et fait

(un peu) oublier l'attaquant français, dont les Merengues espèrent le retour la semaine prochaine pour disputer la Supercoupe d'Espagne en Arabie saoudite.

«Non, il n'est pas totalement écarté pour l'instant. Nous allons attendre jusqu'à mardi avant de voyager, en voyant quelles sont ses sensations, avant de prendre la décision finale», a estimé Alonso à propos de Mbappé.

Le Betis malheureux

L'autre enfant de la Fabrica, Raul Asencio, avait creusé l'écart en seconde période de la tête sur corner (56^e, 3-0), avant que le Colombien Cucho Hernandez ne réduise la marque en contre (66^e, 3-1). Le latéral gauche Fran García,

autre produit du centre de formation de la Maison Blanche, a marqué un cinquième but au bout du temps additionnel (90^e+4).

Bien plus dangereux en seconde mi-temps, le Betis (6^e, 28 pts) aurait pu renverser totalement la rencontre, mais l'ancien Parisien Giovani Lo Celso et l'ailier espagnol Rodrigo Riquelme ont tous les deux trouvé le poteau (62^e, 75^e) et les gants du Belge Thibaut Courtois, encore impérial sur sa ligne.

Ce premier succès en 2026 permet au Real (2^e, 45 pts) de rester au contact de son éternel rival, le FC Barcelone (1^{er}, 49 pts), vainqueur samedi (2-0) dans le derby catalan contre l'Espanyol et donne de l'air à son entraîneur Xabi Alonso, toujours menacé en cas de mauvais résultats.

PARIS SG

Un jeune de Benfica en approche

À peine le succès contre le Paris FC digéré, le PSG a basculé sur un autre terrain. Celui du mercato. En interne, les dossiers avancent vite, surtout en attaque, où un profil très précis attire l'attention des décideurs parisiens.

La victoire face au Paris FC (2-1), lors de la 17^e journée de Ligue 1, a permis au Paris Saint-Germain de rester dans le rythme, même si Luis Enrique est mécontent de l'interruption du match au Parc des Princes. Mais à l'approche du

Trophée des champions contre l'OM, programmé le 8 janvier à 19 heures, le club de la capitale française ne se contente pas de regarder le calendrier sportif. En coulisses, le chantier offensif reste ouvert. Luis Enrique l'a lui-même admis en conférence de presse il y a quelques jours : si une opportunité sérieuse se présente, la porte reste grande ouverte.

Selon PSG Inside Actus, en recoulement avec des informations de

L'Équipe, le PSG suit avec une attention soutenue Anísio Cabral. À seulement 17 ans, l'attaquant de Benfica s'impose déjà comme l'un des plus grands espoirs de sa génération. Luis Campos, fort de son réseau au Portugal, pilote personnellement ce dossier. Le directeur sportif parisien connaît le marché lisboète sur le bout des doigts et sait que le temps joue rarement en faveur des clubs acheteurs sur ce type de profil.

Le jeune buteur dispose d'une clause libératoire fixée à 60 millions d'euros. Un montant conséquent pour un joueur encore mineur, mais qui reflète l'estime que lui porte Benfica. Le PSG, de son côté, souhaite éviter un paiement sec. L'idée consiste plutôt à ouvrir une discussion directe avec le club portugais afin d'établir l'opération et de sécuriser l'avenir sans précipitation financière.

Cabral impressionne par bien

plus que son âge. Puissant, solide sur ses appuis, le jeune avant-centre montre un sang-froid rare devant le but. International U17, il a marqué l'année 2025 de son empreinte en participant au doublé Championnat d'Europe-Coupe du monde. Soulier d'argent avec sept réalisations, il a surtout inscrit le but décisif lors de la finale mondiale face à l'Autriche. Sa lecture du jeu et sa maturité étonnent jusque dans son vestiaire.

LES MOTS CROISÉS

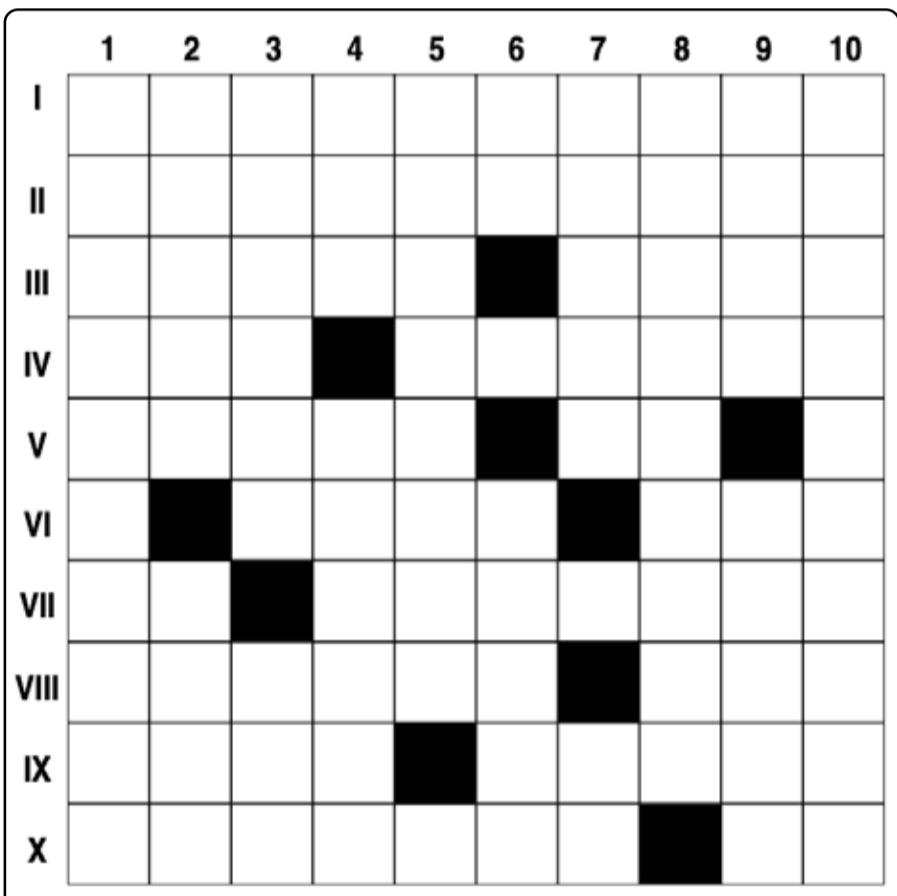
HORIZONTALELEMENT

I. Jeux de société. II. Un livre qu'on parcourt de A à Z. III. Impériale récompense. Premier ministre israélien. IV. Vieille armée. Obscurcir. V. Tubes de salle de bain. Accompagne le diplôme. VI. Dégaza. Futur réserviste. VII. Erbium. Légume qui pousse dans la terre et qu'on récolte parfois sous la glace.

VIII. Chose peu commune. Rengaine. IX. Immérité.
Tous à Rome X Perdues Terminaison

Tous à Rome. x. Perdues. ren **VERTICALEMENT**

1. Gros oeuvre...ou grand oeuvre, c'est selon.
 2. Surchargé. La troupe des sans grade. 3. Héros avisé de la guerre de Troie. Défunte Allemagne.
 4. Les orgues de Staline, en abrégé. Bambocheur.
 5. Monte en l'air (et y reste). 6. Devant la Vierge. Os de vertébré. 7. Pied de vers. Coutumes.
 8. Bourgeoisie révolutionnaire. 9. Grand lac. Maladie de l'oreille. 10. Activité où excellait Louis XVI.



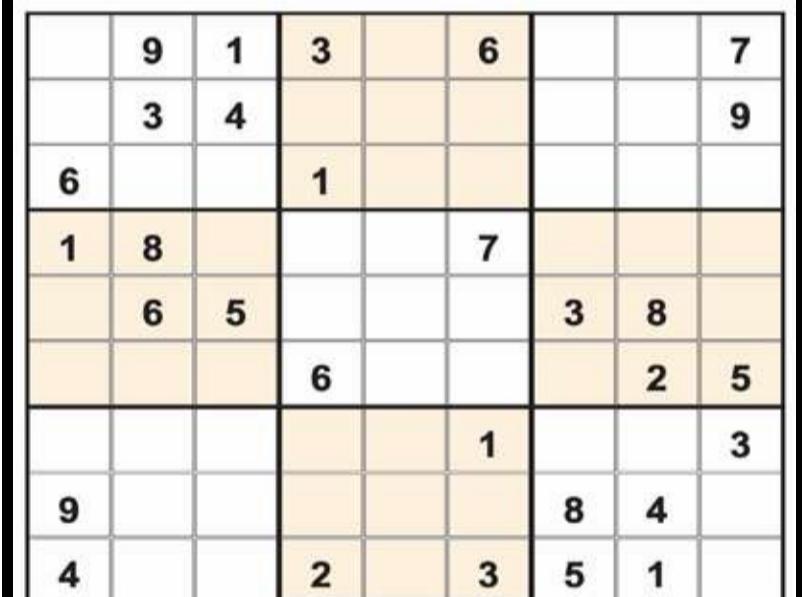
MOTS MÊLÉS

la ville qui ne dort jamais (New York)

ALGUE	ECLUSE	ISTHME	MAREE	PHARE
AMERRIR	ECUME	JETEE	MARNAGE	POLDER
BAIE	ELEMENT	JUSANT	MASCARET	SABLE
BARRAGE	ESTRAN	LAGON	MEDUSE	TEMPETE
CRABE	ETALE	LAISSÉ	MER	VAGUES
DIGUE	HOULE	LITTORAL	PASSE	VASCIERE



SUDOKO



SUNDAY

- LES MOTS CROISÉS



SOLUTION

LES MOTS FLÉCHÉS



LITTÉRATURE

Yasmina Khadra prépare son retour avec Le Prieur de Bethléem

Deux ans après *Cœur d'amande*, l'écrivain annonce la parution d'un nouveau roman aux éditions Flammarion. Une publication rapide et une phrase énigmatique « Rien n'indigne autant le Mensonge que la Vérité » qui relancent l'attente autour d'une œuvre toujours attentive aux fractures humaines et aux mensonges de l'Histoire.

SAMY TERKI

Deux ans après *Cœur d'amande*, publié en 2024, Yasmina Khadra s'apprête à faire son retour en librairie. L'écrivain algérien, parmi les plus lus et les plus traduits de la littérature francophone contemporaine, a annoncé la parution prochaine de son nouveau roman, *Le Prieur de Bethléem*, aux éditions Flammarion. Une annonce sobre en apparence, mais qui a immédiatement suscité un vif intérêt parmi ses lecteurs. Sur sa page Facebook officielle, l'auteur a accompagné cette révélation d'une phrase lapidaire et chargée de sens : « Rien n'indigne autant le Mensonge que la Vérité ». Une citation qui, sans livrer le moindre élément d'intrigue, donne le ton. Elle s'inscrit dans une « veine familière » de l'œuvre de Yasmina Khadra, marquée par l'exploration des contradictions humaines, des zones grises de la morale et des violences symboliques ou politiques produites par le déni et la falsification. Yasmina Khadra est connu pour « espacer » ses romans, prenant souvent plusieurs années pour

construire ses récits et façonnner ses personnages. Or, *Le Prieur de Bethléem* paraît seulement deux ans après *Cœur d'amande*, un délai relativement court au regard de ses habitudes. Cette cadence inhabituelle alimente les interrogations, s'agit-il d'un projet longtemps mûri, ou d'une urgence d'écriture face à un contexte contemporain qu'il juge nécessaire d'interroger sans attendre ? L'annonce a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Les lecteurs, fidèles pour beaucoup depuis plusieurs décennies, expriment un enthousiasme manifeste, saluant la constance d'un écrivain dont la voix reste reconnaissable entre toutes. D'autres se montrent plus circonspects, curieux de savoir si ce nouveau roman prolongera les grandes thématiques déjà présentes dans son œuvre (la guerre, l'exil, la foi, la désillusion, la dignité humaine) ou s'il ouvrira un nouveau champ narratif encore inexploré. À ce stade, l'auteur et son éditeur n'ont livré aucun détail sur l'intrigue. Mais le titre lui-même, *Le Prieur de Bethléem*, agit comme un puissant « déclencheur » d'imaginaire. Il évoque un



« espace » chargé d'histoire, de spiritualité et de tensions, un lieu où se croisent les croyances, les conflits et les silences. Autant d'éléments qui laissent présager un roman dense, à la fois introspectif et politique, dans la continuité d'une « œuvre » qui n'a cessé d'interroger la complexité du monde contemporain. Selon les informations communiquées par les éditions Flammarion, la sortie est prévue pour le mois de mars 2026. Les lecteurs retrouveront alors, sans doute, ce qui fait la singularité de Yasmina Khadra : une écriture directe, une attention portée aux destins individuels pris dans la tourmente de l'Histoire, et cette capacité à mêler lucidité et compassion sans jamais céder à la facilité. Sans révéler encore ses contours, *Le Prieur de Bethléem* s'impose déjà comme un événement littéraire attendu. À travers cette nouvelle publication, Yasmina Khadra confirme une fois de plus sa place centrale dans le paysage littéraire francophone, capable de susciter, par une simple phrase, un débat, une attente et une interrogation collective sur le rapport entre vérité et mensonge.

CINÉMA

Mohamed Amine

Benloulou revient sur Les Panthères noires d'Algérie

Lauréat du Prix du public dans la catégorie court-métrage lors du 12^e Festival international du film d'Alger, le jeune cinéaste Mohamed Amine Benloulou signe avec *Les Panthères noires d'Algérie*, une histoire de lutte au pays des Révoltes un documentaire consacré à un pan encore méconnu de l'histoire des solidarités internationales. Le film revient sur les liens politiques, idéologiques et humains entre l'Algérie post-indépendance et le mouvement afro-américain des Black Panthers, au début des années 1970.

À l'origine du projet, une double découverte. Mohamed Amine Benloulou explique avoir été marqué par le documentaire *La Bataille d'Alger*, un film dans l'Histoire (2018), de Malek Bensmaïl, qui évoque l'influence du film de Gillo Pontecorvo sur les militants des Black Panthers. Cette révélation agit comme un premier déclencheur. La lecture d'un article de l'historien algérien Samir Meghelli, intitulé *De Harlem à Alger*, consacré aux relations entre l'Algérie et la communauté afro-américaine, conforte ensuite son désir d'approfondir cette thématique par le cinéma. Le documentaire adopte une approche à la fois historique, politique et mémorielle. Le réalisateur revendique un point de vue algérien sur un mouvement souvent raconté depuis une perspective américaine ou occidentale. Son intention est de mettre en lumière le regard porté par l'État algérien et par la société sur la présence des Black Panthers en Algérie, dans un contexte marqué par de profonds bouleversements politiques et géostratégiques à l'échelle mondiale. La question des archives s'est révélée centrale dans la fabrication du film, mais aussi l'un de ses principaux obstacles. Mohamed Amine Benloulou souligne le coût élevé et la rareté de ce matériau, indispensable à tout travail documentaire. Certaines archives ont pu être obtenues gratuitement, tandis que la production a acquis d'autres séquences, jugées essentielles pour retracer cette histoire et en restituer la complexité. Le film met également en évidence les « convergences idéologiques » entre la lutte de libération algérienne et celle des Black Panthers. Selon le réalisateur, les deux « mouvements » partagent un même rejet du colonialisme sous toutes ses formes et une opposition à l'oppression et au totalitarisme. La pensée de Frantz Fanon occupe une place centrale dans cette filiation intellectuelle. Son œuvre, profondément liée à la Révolution algérienne, a exercé une « influence » déterminante sur la doctrine et l'imaginaire politique des Black Panthers. Depuis sa finalisation, le documentaire a été projeté dans plusieurs villes algériennes, notamment à Mostaganem, Sidi Bel Abbès et Alger. Il a également circulé à l'international, avec des projections à Nairobi, au Kenya, ainsi qu'à Chicago et New York, aux États-Unis. La projection à Harlem a suscité une réaction particulière du public, surpris de voir un jeune cinéaste algérien s'intéresser à cette mémoire partagée. Le film a permis à de jeunes Algériens et Américains de découvrir l'existence de ces liens historiques et a ravivé un intérêt commun pour les formes de solidarité qui ont uni les deux sociétés. Mohamed Amine Benloulou ne compte pas s'arrêter là. Il affirme vouloir poursuivre ce travail de documentation autour des solidarités internationales liées à la Révolution algérienne. Il dit s'intéresser à l'histoire des soutiens étrangers à la cause algérienne et estime qu'il revient à sa génération de préserver et transmettre cette mémoire, dans l'espoir de construire de nouveaux liens avec des peuples partageant des valeurs communes.

PENSÉE CRITIQUE

À Mascara, une conférence sur la pensée de Malek Bennabi

Une conférence consacrée à la pensée de Malek Bennabi s'est tenue samedi à Mascara, autour du thème « La philosophie de la civilisation et les transformations de l'histoire chez Malek Bennabi ». Elle a été animée par Hicham Cherad, professeur de philosophie à l'université Sétif II et chercheur spécialisé dans l'œuvre du penseur algérien. Au cours de son intervention, Hicham Cherad a rappelé que la « réflexion » de Malek Bennabi s'articule principalement autour de la question de la civilisation, qu'il conçoit comme une relation dynamique entre la logique de l'idée et celle de l'action. Selon lui, Bennabi ne réduit pas la civilisation à ses dimensions matérielles ou techniques, mais la pense comme un processus global, fondé sur l'articulation entre valeurs, pensée et engagement humain.

Dans sa démarche intellectuelle, Malek Bennabi s'appuie largement sur le Saint Coran pour étayer ses « analyses » de la civilisation et de ses significations. Il mobilise également des hadiths du Prophète Mohammed (QSSSL) en lien avec les questions de réforme et de renouveau. Cette référence constante aux sources religieuses confère à sa pensée une portée globale et idéaliste, qui dépasse les cadres temporels et géographiques stricts. Organisée à l'initiative du club intellectuel et culturel El Bayane, relevant de la Maison de la culture Abi Ras En-Naciri de Mascara, la « conférence » a réuni des enseignants universitaires et des chercheurs venus de différentes régions de la wilaya. Elle s'inscrit dans une dynamique de réflexion et de transmission autour des grandes figures de la pensée algérienne et de leur actualité intellectuelle.

Dans sa démarche intellectuelle, Malek

Bennabi s'appuie largement sur le Saint Coran pour étayer ses « analyses » de la civilisation et de ses significations. Il mobilise également des hadiths du Prophète Mohammed (QSSSL) en lien avec les questions de réforme et de renouveau. Cette référence constante aux sources religieuses confère à sa pensée une portée globale et idéaliste, qui dépasse les cadres temporels et géographiques stricts. Organisée à l'initiative du club intellectuel et culturel El Bayane, relevant de la Maison de la culture Abi Ras En-Naciri de Mascara, la « conférence » a réuni des enseignants universitaires et des chercheurs venus de différentes régions de la wilaya. Elle s'inscrit dans une dynamique de réflexion et de transmission autour des grandes figures de la pensée algérienne et de leur actualité intellectuelle.

Le Festival du film méditerranéen

Le Festival du film méditerranéen d'Annaba a annoncé l'ouverture des inscriptions pour participer à sa sixième édition. Les candidatures sont ouvertes du 8 janvier 2026 au 28 février 2026. Elles concernent les longs-métrages, les courts-métrages et les films documentaires réalisés dans les pays du bassin méditerranéen. Les inscriptions se font exclusive-

ment en ligne, via la plateforme officielle FilmFreeway, à l'adresse suivante : <https://filmfreeway.com/AnnabaMediterraneanFilmFestival>. Créé en 2016, le Festival du film méditerranéen d'Annaba (AMFF) s'est progressivement imposé comme un rendez-vous important pour le cinéma de la région. Sa particularité réside dans l'attention qu'il porte aux premières œuvres.

Le festival met en avant des films qui marquent les débuts ou les premiers pas de cinéastes, souvent peu visibles dans les grands « circuits » internationaux. Les films sélectionnés sont évalués par des jurys internationaux, composés de professionnels du cinéma venus de différents pays. Cette « dimension internationale » vise à offrir aux œuvres un regard extérieur et à favoriser leur

reconnaissance au-delà de leur pays d'origine. Parmi les sections du festival figure « Southern Mediterranean Future ». Cette section est consacrée aux réalisateurs émergents des pays du sud de la Méditerranée, notamment d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Elle s'adresse aux cinéastes ayant réalisé au maximum trois longs-métrages. L'objectif est de soutenir de nouvelles voix et de

mettre en lumière des regards contemporains sur les sociétés méditerranéennes. À travers cet appel à candidatures, le festival invite les réalisateurs, producteurs et distributeurs à soumettre leurs films dans les délais fixés. Les organisateurs espèrent faire de cette sixième édition un moment fort d'échanges, de découvertes et de rencontres autour du cinéma méditerranéen.

Trait d'esprit

“L'âme seule permet à l'humanité de s'élever. Où l'âme fait défaut, c'est la chute et la décadence. Tout ce qui perd sa force ascensionnelle ne pouvant plus que descendre, attiré par une irrésistible pesanteur.”

Malek Bennabi

Projection en avant-première à Msila du film documentaire «Boussaâda, Art et Histoire»



La salle Kasr Essaâda de Boussaâda a abrité, samedi soir, la projection en avant-première du film documentaire «Boussaâda, Art et Histoire», dédié aux chants populaires et au patrimoine musical de cette région. Le

réalisateur du film, Mokhtar Bouhali, a déclaré à l'APS, en marge de la projection, que cette œuvre, produite par l'association artistique El-Baha, s'inscrit dans un projet artistique consacré au patrimoine musical dans le cadre d'un programme du ministère de la Culture et des Arts. Il a souligné que ce film aborde, en 70 minutes environ, l'histoire des chants populaires répandus dans la région depuis le début du siècle dernier, dont le célèbre «yey yey», devenu «partie intégrante du patrimoine musical de Boussaâda et de sa région». L'œuvre comprend également des témoignages historiques d'artistes et de chercheurs sur l'histoire de la région et sur ce type d'art authentique et ses liens avec les principales étapes historiques traversées par Boussaâda et ses environs. Le film se penche également sur les différents facteurs ayant contribué au développement de cet art et à son renouveau croissant au point de devenir un symbole de la culture locale. Le directeur de la culture et des arts de la wilaya de Msila, Mourad Benaissa, a déclaré, pour sa part, que la réalisation de ce documentaire traduit la politique du ministère de tutelle en matière de documentation et de classification du patrimoine immatériel. Il a considéré que de telles œuvres «contribuent de manière significative, en faisant connaître ce type de chant et en s'employant à le faire renaître sur la scène artistique nationale, à la préservation d'un pan important de la mémoire de la région».

Judo : la sélection algérienne en stage de préparation en Autriche



La sélection nationale (messieurs/dames) de judo a pris l'avion hier après-midi pour l'Autriche, où elle effectuera un stage de préparation du 6 au 15 janvier, en prévision des prochaines échéances internationales, a annoncé la Fédération algérienne de judo (FAJ). Forte d'une dizaine d'athlètes, dont Dris Messaoud, Mustapha Yasser Bouamar, Mohamed El Mehdi Lili et Amina Belkadi, la sélection nationale et son encadrement technique ont rencontré le président de la FAJ, Yacine Sillini, juste avant le départ pour l'Autriche, afin de fixer les ob-

jectifs à atteindre pendant ce stage. Ce dernier sera marqué par la participation d'un grand nombre d'athlètes venus des quatre coins du monde, et la Fédération a tenu à ce que les représentants nationaux tirent le meilleur profit de cette opportunité. L'objectif est de permettre aux athlètes de progresser sur tous les plans afin d'augmenter leurs chances de performance lors des grands événements sportifs à venir, comme les championnats d'Afrique individuels de 2026, prévus du 24 au 25 avril prochain à Nairobi, au Kenya.

CHUTES DE NEIGE SUR PLUSIEURS WILAYAS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Des chutes de neige sont attendues dans plusieurs wilayas, aujourd'hui et demain, dans les zones dont l'altitude est supérieure à 900 mètres, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis lundi par les services de l'Office national de météorologie. Ce BMS, placé en vigilance «orange», concerne les wilayas de Tlemcen, Naâma, El Bayadh, Sidi Bel Abbès, Tiaret, Saïda, Mascara, Tissemsilt, Aïn Defla, Médéa, Blida, Tipaza,

Laghouat, Djelfa, M'Sila, Bouira, Tizi Ouzou, Bordj Bou Arreridj, Jijel, Béjaïa et Sétif. Ces chutes de neige toucheront les zones dont l'altitude est supérieure à 900 mètres, et gagneront des altitudes plus basses. Les précipitations seront plus importantes à partir de 800 mètres d'altitude, précise la même source, qui estime l'épaisseur de la neige entre 10 et 15 cm, pouvant atteindre ou dépasser 25 cm sur l'Ouarsenis, le Chréa, le Djurdjura et les Babors. Les

wilayas de Mila, Constantine, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Oum El Bouaghi, Batna, Khencela et Tébessa, dont les reliefs dépassent les 900 mètres d'altitude, sont également concernées par les chutes de neige, avec une épaisseur estimée entre 5 et 10 cm. La période de validité du BMS pour toutes les wilayas concernées par les chutes de neige s'étend de mardi 23 h à mercredi 12 h.

L'EXPRESS

LA BATAILLE D'AÏT YAHIA MOUSSA DU 6 JANVIER 1956 Symbole de courage et de détermination dans la guerre de Libération

La bataille d'Aït Yahia Moussa (Tizi-Ouzou), qui a eu lieu le 6 janvier 1959, demeure une des pages les plus glorieuses de la guerre de libération nationale et rappelle la détermination d'un peuple à se libérer du joug colonial et à recouvrer sa liberté et sa souveraineté.

Le 6 janvier 1959, dans la localité d'Aït Yahia Moussa, située dans la zone IV de la Wilaya III historique, a eu lieu une bataille mémorable. L'ennemi, ayant eu vent d'une réunion des hauts dirigeants de l'Armée de libération nationale (ALN) devant se tenir au domicile de Krim Belkacem, au village de Thizra Aissa, notamment avec les colonels Amrouche Aït Hamouda (Wilaya III historique) et M'hamed Bougara (Wilaya IV), a mis au point une opération d'envergure. L'objectif était de capturer ou d'éliminer des membres du commandement de la Révolution. Pour ce faire, 45 000 soldats ont été mobilisés, en plus des troupes stationnées dans les postes avancés et des renforts provenant de localités voisines, selon le document du musée. Des moudjahidine qui avaient participé à cette bataille, dont Rabah Bendif de Tadmait (décédé), ont raconté que grâce à la vigilance des sentinelles de l'ALN, postées sur les crêtes, l'arrivée des troupes françaises a été immédiatement signalée. Face à l'ampleur de l'encerclement, une opération d'exfiltration de hauts responsables militaires de l'ALN et de documents sensibles vers la forêt de Boumahi a été décidée et menée avec succès, déjouant ainsi le plan initial de l'ennemi. Le combat s'est engagé au matin du 6 janvier et, selon le témoignage de feu Rabah Bendif, l'affrontement a été d'une violence extrême. Pour contrer l'artillerie lourde et l'usage massif du napalm, les chefs



militaires de l'ALN ont adopté une stratégie de contact direct : le combat au corps-à-corps. Dans un témoignage recueilli il y a quelques années, feu Chettabi Hocine, ancien chef de front, blessé lors de cette bataille, avait confié que son chef militaire, le lieutenant Mohand Oulhadj de Tafoughalt (zone IV), ayant constaté que les troupes françaises commençaient à reculer pour laisser place à l'artillerie et à l'aviation, avait donné l'ordre à sa compagnie d'engager un combat au corps-à-corps. Dans l'après-midi du même jour, un chef de bataillon français a été éliminé par les moudjahidine. Il s'agissait du capitaine parachutiste Graziani qui avait sur lui un poste émetteur pour communiquer avec les dirigeants de l'opération. Il a été neutralisé lors d'un corps-à-corps par le moudjahid Rekam El Hocine. La rupture de la transmission radio entre ce chef de bataillon et ses supérieurs a plongé l'état-major de l'ennemi dans la panique. Pensant que tout le bataillon a été neutralisé, les forces coloniales recourent aveuglément à l'utilisation du napalm, les chefs

milaires de l'ALN ont adopté une stratégie de contact direct : le combat au corps-à-corps. Dans un témoignage recueilli il y a quelques années, feu Chettabi Hocine, ancien chef de front, blessé lors de cette bataille, avait confié que son chef militaire, le lieutenant Mohand Oulhadj de Tafoughalt (zone IV), ayant constaté que les troupes françaises commençaient à reculer pour laisser place à l'artillerie et à l'aviation, avait donné l'ordre à sa compagnie d'engager un combat au corps-à-corps. Dans l'après-midi du même jour, un chef de bataillon français a été éliminé par les moudjahidine. Il s'agissait du capitaine parachutiste Graziani qui avait sur lui un poste émetteur pour communiquer avec les dirigeants de l'opération. Il a été neutralisé lors d'un corps-à-corps par le moudjahid Rekam El Hocine. La rupture de la transmission radio entre ce chef de bataillon et ses supérieurs a plongé l'état-major de l'ennemi dans la panique. Pensant que tout le bataillon a été neutralisé, les forces coloniales recourent aveuglément à l'utilisation du napalm, les chefs

Reçue hier par Ahmed Attaf

FIN DE MISSION POUR L'AMBASSADRICE AMÉRICAINE À ALGER

Ahmed Attaf, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, a reçu, hier, au siège du ministère, Elizabeth Moore Aubin, ambassadrice des États-Unis d'Amérique, qui lui a rendu une

visite d'adieu à l'occasion de la fin de sa mission en Algérie, indique un communiqué du ministère. Le communiqué précise que M. Attaf a reçu Mme Aubin au siège du ministère pour une visite d'adieu à l'occasion de la fin de sa mission en Algérie.

